RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT CANTON DE

LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019

numéro ML_PV_190326_03

L'an deux mille dix neuf, le vingt six mars,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 19 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de la Mairie de Lodève sous la Présidence de Pierre LEDUC.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	20
exprimés	25

<u>Présents :</u>

Pierre LEDUC, Gaëlle LÉVÊQUE, Ludovic CROS, Sonia ARRAZAT, Ali BENAMEUR, Marie Laure VERDOL, Sandrine MINERVA, Aline SERRES, Raoul MILLAN, Gérard LOSSON, Nathalie SYZ, Ahmed KASSOUH, Fadilha BENAMMAR-KOLY, Aly DIALLO, Françoise WALTER-MARTIN-DUPONT, Pierre DELON, Frédéric CARO, Karim CHAOUA

Absents avec pouvoirs:

Ginette CLAPIER à Bernadette TRANI, Gilles MARRES à Gaëlle LÉVÊQUE, David DRUART à Marie-Laure VERDOL, Isabelle MACEDO à Françoise WALTER-MARTIN-DUPONT, Damien ROUQUETTE à Pierre DELON Absents :

Jean-Marc GONTARD, Cécile AUSSIBAL, Joana SINÈGRE, Sébastien ROME

Pierre LEDUC souhaite la bienvenue et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Pierre LEDUC désigne Nathalie SYZ comme secrétaire de séance et demande à l'assemblée de se prononcer.

Vote à l'unanimité

Pierre LEDUC soumet à l'assemblée l'ordre du jour.

Vote à l'unanimité

Informations sur les décisions du Maire prises par délégation depuis le Conseil municipal du 26 février 2019

MLDC_190227_012	la convention d'occupation temporaire du domaine public de la cave du bâtiment dit le logis au domaine de Campeyroux à Monsieur ALBERT Julien et Madame TAFFARD Jocelyne
MLDC_190227_013	le contrat de prêt à usage d'une partie de la parcelle A161 sur le domaine de Campeyroux à Madame TAFFARD Jocelyne
MLDC_190227_014	le contrat de prêt à usage d'une partie de la parcelle A161 sur le domaine de Campeyroux à Monsieur ALBERT Julien
MLDC_190305_015	Cotisation 2019 à l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et à l'Association des maires de France de l'Hérault
MLDC_190313_016	Indemnisation de sinistre "dégradation de mobilier urbain"
MLDC_190319_017	l'exercice du droit d'ester en justice et désignation de l'avocat dans le cadre du recours pour excès de pouvoir intenté par Monsieur BOLENDER Cédric
MLDC_190319_018	Cotisation 2019 à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma

MLDC_190319_019	Cotisation 2019 à l'Association Française des Cinémas Art et Essai
MLDC_190308_020	Cotisation 2019 à l'Association des Cinémas et Circuits Itinérants art et essai du Languedoc-Roussillon
MLDC_190321_021	Contrat pour la télésurveillance à la médiathèque Confluence avec la société ARTEL
MLDC_190322_022	Convention de mécénat 2019 avec la Société Languedocienne d'Aménagement
MLDC_190322_023	Convention de mécénat 2019 avec la société COLAS
MLDC_190322_024	Convention de mécénat 2019 avec la société SAS LOCOMA

Informations des travaux de la Communauté de communes Lodévois et Larzac depuis le Conseil municipal du 26 février 2019 Conseil communautaire du 14 mars 2019

CC_190314_01	Approbation du procès verbal du Conseil communautaire du 7 février 2019
CC_190314_02	Désignation des représentants au travail préalable à l'intégration des communes de la Communauté de communes au périmètre d'étude du Parc Naturel Régional des Grands Causses
	Convention financière pour le remboursement des frais liés à l'affranchissement du courrier à la Ville de Lodève
CC_190314_04	Convention de partenariat avec l'Agence de développement touristique du Cœur d'Hérault pour l'élaboration d'un schéma stratégique d'accueil des camping-cars en Hérault avec zoom territorial
CC 190314 05	Convention de participation à l'Agence de Développement Touristique "Hérault Tourisme" pour l'adhésion au Système d'information touristique de l'Hérault
CC_190314_06	Validation des conditions particulières de vente de produits, forfaits, activités et séjours par la centrale de réservation
CC_190314_07	Validation du périmètre délimité des abords des monuments historiques
	Bilan de la concertation de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
CC_190314_09	Élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025 par le Syndicat Centre Hérault
CC_190314_10	Renouvellement de l'avance de trésorerie au budget annexe Office de Tourisme
CC_190314_11	Renouvellement de l'avance de trésorerie au budget annexe Office de Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et de l'Agriculture
CC_190314_12	Fiscalité directe locale - fixation des taux d'imposition 2019
CC_190314_13	Vote du taux 2019 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
CC_190314_14	Transfert minorité de blocage et proposition de date

DÉLIBÉRATION N°MLCM_190326_01 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2019

Le Maire demande au Conseil municipal si des observations sont à formuler quant au procès verbal de la séance du 26 février 2019, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil municipal.

Le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le procès verbal et pour ceux qui l'approuvent, de le signer.

Ouï l'exposé de Pierre LEDUC et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : ADOPTE le procès verbal du Conseil municipal du 26 février 2019,
- ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise au service de contrôle de légalité.

> ANNEXE 1 : ANNEXE DISPONIBLE AU REGISTRE À LA DATE DE LA SÉANCE

VOTE À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE
N°MLCM 190326 02	HÉRAULT ÉNERGIES POUR LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE
	HÉRAULT ÉNERGIES POUR LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2019

VU les statuts du Syndicat mixte Hérault Energies,

CONSIDÉRANT l'adhésion au Syndicat mixte Hérault Energies permettant à la commune de bénéficier de l'aide financière dédiée à l'amélioration de l'éclairage public : 60% des sommes engagées, fourniture et pose du matériel, avec un plafonnement à 20 000 euros par an,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de son programme pluriannuel de travaux sur l'éclairage public, il serait souhaitable de mettre aux normes le réseau électrique, le matériel et les armoires de commande, pour un montant estimé à 319 781,35 euros Hors Taxes (HT),

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'aide financière du Syndicat mixte Hérault Énergies, sur la base du plan de financement suivant :

- Syndicat mixte Hérault Énergies : 20 000,00 euros,
- Dispositif Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) du Ministère de la transition écologique et solidaire : 105 639,25 euros,
- Dispositif Approches Territoriales Intégrées (ATI) du Fonds Européens de Développement Régional (FEDER) : 80 864,60 euros,
- Autofinancement: 113 277,50 euros.

Ouï l'exposé de Pierre LEDUC et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : SOLLICITE une subvention auprès du Syndicat mixte Hérault Énergies de 20 000,00 euros pour un montant global estimé à 319 781,35 euros HT, et selon le plan de financement présenté ci-dessus,
- ARTICLE 2 : ENGAGE la Ville de Lodève, par le biais des services techniques, à fournir au Syndicat mixte Hérault Énergies, pendant une durée de deux ans, les éléments de consommation d'énergies sur le site concerné,
- ARTICLE 3 : PRÉCISE que la recette correspondante sera imputée sur le budget principal, article 1328, chapitre 13,
- ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

VOTE À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION

GARANTIE D'EMPRUNTS ACCORDÉE PAR LA COMMUNE À LA N°MLCM 190326 03 SOCIÉTÉ ERILIA – ALLONGEMENT DE LA DETTE

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du code civil,

VU les deux délibérations du Conseil municipal du 19 décembre 1996 approuvant les garanties des deux emprunts n°0906629 et n°0906630 souscrits par la société Erilia (anciennement SA HLM Languedoc Logis) auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC),

VU les deux délibérations du Conseil municipal du 18 avril 2005 approuvant les garanties des deux emprunts n°1047452 et n°1047454 souscrits par la société Erilia auprès de la CDC pour l'acquisition de seize logements individuels locatifs situés au hameau des Causses sur la commune de Lodève.

CONSIDÉRANT que la société ERILIA, en tant qu'emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon les nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe à la présente délibération, initialement garantis par la commune de Lodève,

CONSIDÉRANT qu'en conséquence la commune de Lodève, en tant que garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites lignes de Prêt Réaménagées,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réitérer sa garantie dans les conditions fixées ci-dessous :

1/ Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'annexe «Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées»,

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majorité des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés,

2/ Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe «Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées» qui fait partie intégrante de la présente délibération,

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexée(s) sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement,

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues,

À titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75%,

3/ La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

4/ Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Ouï l'exposé de Sandrine MINERVA et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1: RÉITÈRE sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe «Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées»,
- La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majorité des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés,
- ARTICLE 2 : PRÉCISE que les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe «Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées» qui fait partie intégrante de la présente délibération,

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement,

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

À titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75%,

- ARTICLE 3 : ACCORDE la garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

- ARTICLE 4 : S'ENGAGE jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges,
- ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise au service de contrôle de légalité.
- > ANNEXE 2 : Caractéristiques de la garantie d'emprunts accordée par la commune à la société ERILIA



DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

COMMUNE DE LODEVE (34)

Annexe à la délibération du conseil Municipal en date du 🐍 🔼

Emprunteur: 000218990 - ERILIA

Caractéristiques d : emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

986	3950	850	14
1047454	0906629	0599060	kr Lyre da
57 734,82	2 944,29	6 994,83	Morrants seaméragés hors seach dintérés (1)
0,00	9,00	0.50	busita ou con s compensateur ou con s differé Redirance diff
0,00	0,00	0.00	Interes compensateur du differe Mainteau (1)
70,00	30,001	190,00	Quotile garantie (on %)
98,0	08,0	5,50	Interest Cacille Durée differe frepensiteur du perantie d'ancortissement free Maintenu (en %) (etc Role)
35,00 : 25,000 /	13,00 : 3,000 / 10,000	13,00 : 3,000 / 10,000	Durés de Remboursement (fits Antolees) Durés Prase amort 1 / amort 2
01/11/2018	01/09/2018	01/09/2018	Date prochere achience
>	>	Þ	Periodicilé des échsances
LA+0,700 /	LA+1,300 / LA+0,600	LA+1,300 / LA+0,600	Face dimitries Persodicité activaries arroys des ghase amont 1 / écrissinoss phase arroys 2 / 22 / 22
Livret A	Livret A	Livred A	Marga 8 xp Marga 8 xp Marga 8 xp Marga 8 xp Marga 1 y phase Marga 1 y
0,700 /	0,600	1,360 / 0,600	Marga fixo Sur index phase arrort 1 / phase arrort 2 (3)
D.	DR	Я	Madelle pe
8,506	-1,686	-1,586	Marigs 6:00 Taus de de la programa d
-0,964		l	Faux de progressivité d'àchéance catcu è (5)
	ı		Taux os Taux nrog the grogensivit structos (3)
0,000			Taux stog. asrue: plancing: des echésinces (3)

www.groupecaissedesdepots.fr

Caisse des dépôts et consignations
19 PLACE JULES GUESDE - CS 42119 - 13221 MARSEILLE CEDEX 01 - Tél : 04 91 39 59 00 - Télécopie : 04 91 39 59 provence-alpes-oote-d-azur@caissedesdepots.if

ETABLISSEMENT PUBLIC

DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Emprunteur: 000218990 - ERILIA

99698 Strainly "N N° Ligne du 1280891 Montarts resminagés nors stock dimitréis (1) 498 609,62 bridges of the control of the contro 0.00 reards

Learnermateur on graces dateed than the graces and graces than the graces are graces and graces are graces and graces are graces and graces are graces and graces are graces are graces and graces are gr 9,00 Guotis garactis (an %) 70,00 Dures differd Re d'amorticament (nb Mois) 0.00 Curée de Remboussament de (nb Armées): amot 5 / amort 5 / 35,000 / 16,000 /

01/11/2018

A

LA+1,000 / LA+0,600

Livred A

0,800 /

Q

0.000

-1,104

1 H

0.000

Date prochoine dichbarica

Taux dinteith

schusicel arruel
on %
pluse arrund 1 /
phase arrund 2

t Modelité ce révision (3)

Taux de progressiale c'àchéance gaphqui (3)

Taux de progressivate d'échèance calcule (SI

Total

566 283,55

0,00

0,00

Ce tableau comporte 4 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'élève à : 566 283,55€ Montants exprimés en euros

Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(3) - (3) sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité plusse être inférieur au taux de progressivité plus de l'index sans que le taux de progressivité plus de l'index sans que le taux de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité plus de l'index sans que le taux de progressivité plus de l'index sans que le taux de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité plus de l'index sans le la progressivité plus de l'index sans que le taux d'index sans que le la variation de l'index sans que le taux de progressivité plus de l'index sans que le taux de progressivité plus de l'index sans que le taux de progressivité plus de l'index sans que le la variation de l'index sans que le taux de progressivité plus de l'index sans que le taux de progressivité plus de l'index sans que le taux de progressivité plus de l'index sans que le l'index sans que l'index sans que

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours
(2) Concernant les prêts à taux révisables, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement du présent document et la date de valeur du réaménagement.
O'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

Date d'établissement du présent document Date de valeur du réaménagement : 29/08/2018 : 01/07/2018

www.groupecalssedesdepots.lir

VOTE À L'UNANIMITÉ

Arrivée de Sébastien ROME

DÉLIBÉRATION N°MLCM 190326 04

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

VU le code général des collectivités territoriales précisant :

- dans son nouvel article L2312-1 (modifié par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 art. 107) que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,
- dans l'article L.2121-8, que le ROB donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur et qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

CONSIDÉRANT que le débat d'orientation budgétaire constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité locale : si l'action d'une collectivité est principalement conditionnée par le vote du budget primitif, le cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions et ce débat permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019,
- prendre acte de l'existence du rapport relatif aux orientations budgétaires annexé à la présente délibération.

Ouï l'exposé de Pierre LEDUC et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019,
- ARTICLE 2 : PREND ACTE de l'existence du rapport relatif aux orientations budgétaires (ROB),
- ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.
- > ANNEXE 3 : Rapport d'orientations budgétaires



26/03/2019

Rapport sur les Orientations budgétaires 2019

Article L. 2312-1 du CGCT



Commune de Lodève

		1. Rappel sur la présentation du budget	4
1.1	Cor	ntenu de la section de fonctionnement : dépenses et recettes de gestion courante de la commune	4
1.2	La	section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours	5
		2. Contexte économique général de la préparation budgétaire 2019	6
2.1	Les	perspectives économiques mondiales 2018-2019 : escalade des risques, désescalade de croissance	6
2.2	Cor	ntexte macro économique pour la France	7
		3. Loi de finances pour 2019 – mesures en faveur des collectivités territoriales	7
3.1	Les	concours financiers de l'Etat progressent de 70 millions d'euros	7
3.2	La	péréquation en hausse, les dotations de soutien à l'investissement stabilisées	8
3.3	La	mission « Relations aux collectivités » perd près de 240 millions d'euros	8
3.4	Ref	fonte de la dotation d'intercommunalité	8
3.5	Les	s contrats aidės une nouvelle fois réduits	8
		4. Rétrospective financière et fiscale détaillée 2016-2018 : budget principal	9
4.1	LES	S RECETTES de fonctionnement	9
4.	1.1	Atténuations de charges (chapitre 013)	9
4.	1.2	Les produits des services (chapitre 70)	9
4.	1.3	Impôts et taxes (chapitre 73)	9
4.	1.4	Dotations et participations (chapitre 74)	11
4.	1.5	Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	12
4.	1.6	Produits exceptionnels (chapitre 77)	12
4	1.7	Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)	12
4.2	LES	S DEPENSES de fonctionnement	13
4	2.1	Les dépenses de charges à caractère général (chapitre 011)	13
4	2.2	Les charges de personnel (chapitre 012)	13
4	2.3	Atténuations de produits (chapitre 014)	
4	2.4	Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	
4	2.5	Charges financières (chapitre 66)	14
4	2.6	Charges exceptionnelles (chapitre 67)	
4	2.7	Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)	14
4.3	RE	CAPITULATIF de la section de fonctionnement	15
4.4	LE:	S DEPENSES d'investissement	
4	.4.1	Les A.P.C.P.	16
4	.4.2	Les restes à réaliser dépenses	16
4.5	LE:	S RECETTES d'investissement	
4	.5.1	Subventions d'investissement ayant fait l'objet de réalisations en 2018	
4	.5.2	Les restes à réaliser recettes	17
4.6	RE	CAPITULATIF de la section d'investissement	18
4.7	LA	DETTE	
4	.7.1	Synthèse de la dette au 31/12/2018	19
4	.7.2	Dette par risque	
		Dette par prêteur	
Δ	4.7.3 Dette par prêteur		20

4.7.	5 Flux de remboursement	21
4.7.6	6 Evolution du capital restant dû	21
4.8	LA TRESORERIE	21
	5. Niveaux d'épargne du budget principal	
	6. Contexte de la préparation budgétaire 2019 de la commune de Lodève	23
6.1	Situation financière fragile	23
6.2	Eléments d'évolution de la fiscalité et de la DGF	23
6.2.	1 Revalorisation des bases fiscales	23
6.2.2	2 Dotation globale de fonctionnement	23
		23
	7. Présentation des orientations du budget primitif 2019 – Budget principal	24
7.1	Les recettes de fonctionnement	24
7.1.	1 Atténuation de charges (chapitre 013)	24
7.1.2	Produit des services (chapitre 70)	24
7.1.3	3 Impôts et taxes (chapitre 73)	24
7.1.4	Dotations et participations (chapitre 74)	25
7.1.5	Autres produits de gestion courante (chapitre75)	25
7.1.6	Produits exceptionnels (chapitre 77)	25
7.1.	7 Opérations d'ordre entre sections recettes (chapitre 042)	26
7.2	Les dépenses de fonctionnement	26
7.2.	1 Atténuations de produits (chapitre 014)	26
7.2.	2 Charges à caractère général (chapitre 011)	26
7.2.	Charges de personnel (chapitre 012)	27
7.2.4	Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	27
7.2.	5 Charges financières (chapitre 66)	27
7.2.	6 Charges exceptionnelles (chapitre 67)	28
7.2.	7 Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)	28
7.3	Synthèse des propositions 2019 de la section de fonctionnement et équilibre	29
7.4	Prévisions d'investissement	30
7.4.	1 Les opérations en AP/CP	30
7.4.	2 Les subventions d'investissement	30
7.4.	3 La dette prévisionnelle	30
7.5	Les niveaux d'épargne du BP 2019	31
	8. Présentations des orientations budgétaires 2019 - Budgets annexes	32
8.1	Le budget annexe du service de l'assainissement collectif	32
9.2	La hudget appaya latingament (« los Cardina »)	20

Préambule :

Ce rapport est établi en vertu de l'article L-2312-1 du Code des Collectivités Territoriales qui nous invite à engager un débat sur nos orientations budgétaires, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

C'est l'occasion pour les membres du conseil municipal d'examiner l'évolution du budget, en recettes et dépenses, en fonctionnement et en investissement et de débattre de la stratégie financière et fiscale de la commune et de la politique d'équipement.

Pour permettre aux membres du Conseil Municipal de débattre, ce rapport, complété par un diaporama, a pour objet de préciser le contexte, les contraintes et les hypothèses de préparation du budget 2019.

Nécessité d'une délibération

Obligatoire, la délibération permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Compte-rendu de séance et publicité :

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance. Le ROB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et, celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours.

Dans un délai de 15 jours suivants la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI.

Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

1. Rappel sur la présentation du budget

1.1 Contenu de la section de fonctionnement : dépenses et recettes de gestion courante de la commune

En dépenses y figureront notamment :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune et les frais de gestion des bâtiments communaux (chapitre 011)
- les frais de personnel comprenant les mises à disposition de personnel avec l'intercommunalité, le Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.) et le Syndicat Intercommunal des Eaux du Lodévois (S.I.E.L.) (chapitre 012)
- les atténuations de produits telles que l'attribution de compensation négative et les dégrèvements sur la taxe d'habitation sur les locaux vacants (chapitre 014)
- les autres charges de gestion courante telles que les indemnités aux élus, le contingent versé au Service Départemental Incendie Secours (S.D.I.S.), la subvention d'équilibre versée au C.C.A.S., les subventions allouées aux associations..., (chapitre 65)
- les frais financiers : intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie (chapitre 66)
- les dépenses exceptionnelles (chapitre 67)
- les provisions pour risques et charges, comme celle constituée dans le cadre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt ALAPED
- les opérations d'ordre telles que les amortissements et les provisions (chapitre 042)

En recettes, y figureront notamment :

- les redevances des services municipaux : service des sports et loisirs, médiathèque, cinéma et les produits de concessions de cimetière...mais également les remboursements de frais au titre des mises à disposition de moyens humains et matériels (chapitre 70)
- les recettes fiscales provenant des impôts directs et indirects locaux : taxes d'habitation et taxes foncières, et autres taxes telles que les droits de place, les droits de mutation, la taxe sur l'électricité (chapitre 73)
- les dotations de l'Etat comme la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) et les dotations complémentaires d'aménagement : Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R.), Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) et Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.), les participations et subventions provenant d'autres organismes ou collectivités locales (chapitre 74)
- les revenus des immeubles comme les loyers et locations de salles municipales (chapitre 75)
- les opérations d'ordre telles que les études et travaux réalisés en régie par la direction des services techniques (chapitre 040)

Ainsi, la capacité d'autofinancement est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. L'excédent dégagé alimente la section d'investissement en recettes.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité pour remboursement du capital emprunté par la collectivité.

1.2 <u>La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours</u>

Elle retrace les dépenses ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine comme :

- les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés (chapitre 16)
- les études (chapitre 20)
- les acquisitions mobilières et immobilières, ou les travaux nouveaux tels que la réhabilitation ou la construction d'un nouvel équipement (chapitres 21 -23)

Les recettes quant à elles sont constituées des recettes destinées au financement des dépenses d'équipement comme :

- l'affectation du résultat, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.), et le produit de la taxe d'aménagement (chapitre 10)
- les participations et subventions d'investissement reçues (chapitre 13)
- les emprunts nouveaux (chapitre 16)
- les produits de la vente du patrimoine (chapitre 024)

La section d'investissement a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les réalisations de dépenses nouvelles d'investissement peuvent être financées par :

- des subventions d'équipement à hauteur de 80% maximum du montant des dépenses éligibles HT
- de l'emprunt
- de l'autofinancement (constitué de l'épargne nette, des dotations aux amortissements, du produit de la taxe d'aménagement, du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.), des produits de cessions et de l'affectation du résultat).

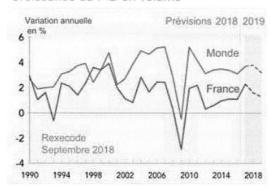
2. Contexte économique général de la préparation budgétaire 2019

(source : REXECODE)

2.1 <u>Les perspectives économiques mondiales 2018-2019 : escalade des risques,</u> désescalade de croissance

Si la balance globale des risques a plutôt penché dans un sens négatif au cours de l'été, la croissance américaine ne faiblit pas. Ce constat amène à conserver le scénario d'un ralentissement graduel de l'activité mondiale. Il s'opérera à mesure de la montée des tensions inflationnistes, notamment aux Etats-Unis et des réactions de politiques monétaires qui s'en suivront.

Croissance du PIB en volume



La photographie de la croissance mondiale a changé entre 2017 et 2018

Très partagée à l'échelle mondiale en 2017, la croissance est désormais hétérogène. L'économie américaine est dopée aux stimulants fiscaux et budgétaire, l'économie européenne bute sur ses capacités de production et la hausse du pétrole et, les économies émergentes, du moins les plus fragiles, subissent une crise de change.

hausse du pétrole et, les économies émergentes, du moins les plus fragiles, subissent une crise de change.

Dans les deux-tiers des pays suivis le rythme de croissance annuel est aussi moins soutenu en 2018 qu'en 2017 et ce sera encore le cas en 2019.

L'inflation de base se réanime

Absente ces dernières années, l'inflation semble se réanimer. D'abord liée à la remontée des cours pétroliers, c'est une hausse plus fondamentale des prix qui est en passe de se restaurer. Les signes sont encore timides, mais les hausses de salaires sont un peu plus fortes aux Etats-Unis comme en zone euro. Les hausses de tarifs douaniers pourraient aussi contribuer aux hausses de prix.

2.2 Contexte macro économique pour la France

France: Ralentissement de l'inflation

Affectée comme le reste du monde par la remontée des prix du pètrole jusqu'au 4 octobre, l'inflation française (IPCH) a en outre été boostée par le relèvement de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. L'inflation a ainsi augmenté progressivement atteignant un pic à 2,2 % en octobre, avant de diminuer en fin d'année suite à l'effondrement du cours du pétrole. In fine, l'inflation française (IPCH) a largement dépassé celle de la zone euro tout au long de l'année, s'élevant à 2,1 % en moyenne contre 1,7 % en zone euro en 2018. La suspension durant toute l'année 2019 des hausses de taxes sur les carburants liées à la composante carbone et à la convergence diesel/essence, ainsi que le gel des tarifs de l'électricité et du gaz jusqu'en juin, associés au recul des prix du pétrole attendu autour de 60 euros le baril, devraient néanmoins fortement réduire l'inflation en 2019. L'inflation (IPCH) est estimée à 1,2 %, soit un retour au niveau de 2017. Cette moindre inflation devrait redonner du pouvoir d'achat aux ménages, un facteur favorable à la consommation, moteur traditionnel de la croissance en France en panne en 2018.

Malgré le ralentissement du commerce international, le solde commercial français s'est redressé au T3, les importations ayant nettement plus ralenti que les exportations. Ces dernières devraient néanmoins s'améliorer au T4 en raison des livraisons de commandes aéronautiques et navales.

Source (CE)

3. Loi de finances pour 2019 – mesures en faveur des collectivités territoriales

(source: Maire Info - AMF)

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2019 n'a pas conduit à de grands bouleversements pour les collectivités. En attendant la refonte de la fiscalité locale prévue l'an prochain, les concours financiers de l'État aux collectivités sont maintenus (bien que la mission dédiée voie son enveloppe réduite), la deuxième étape de suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages est enclenchée et l'objectif de hausse contenue des dépenses (à 1,2 %) est réaffirmé.

3.1 Les concours financiers de l'Etat progressent de 70 millions d'euros

En contrepartie de la signature de la contractualisation, les concours financiers de l'État aux collectivités devraient être quasiment stables par rapport à l'an passé, à hauteur de 48,2 milliards d'euros, et augmenteraient même de 70 millions d'euros en 2019.

Alors que les régions pourraient bénéficier d'une progression de 166 millions d'euros de la fraction de TVA qui leur est désormais allouée, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des départements et du bloc communal serait maintenue à hauteur de 26,9 milliards d'euros. Si Bercy précise bien qu'elle serait « à nouveau stabilisée au

plan national », rien n'indique que les grandes variations perçues en 2018 dans la répartition de la DGF (presque la moitié des communes l'ont vu diminuer en 2018) seront évités en 2019. Celle-ci « sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal, en faveur des collectivités les plus fragiles », souligne le ministère de l'Économie.

3.2 La péréguation en hausse, les dotations de soutien à l'investissement stabilisées

Ainsi, la péréquation des communes serait majorée de 180 millions d'euros, avec une progression de 90 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de 90 millions également pour la dotation de solidarité rurale (DSR). Les dotations de péréquation des départements augmenteraient, quant à elles, de 10 millions d'euros.

En ce qui concerne les dotations de soutien à l'investissement, elles seraient maintenues à 2,1 milliards d'euros (hors FCTVA) dont 1,8 milliard pour le bloc communal et 0,3 milliard pour les départements. « La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) atteint ainsi plus d'1 milliard d'euros, la dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) 570 millions d'euros, et la dotation politique de la ville (DPV) 150 millions d'euros », indique Bercy dans son dossier de présentation.

De plus, le gouvernement envisage une hausse du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) d'«environ 37 millions d'euros », « sous l'effet de la reprise de l'investissement local ». Le PLF pour 2019 prévoit toutefois de reporter d'un an, au 1er janvier 2020, l'automatisation de la gestion du FCTVA.

3.3 La mission « Relations aux collectivités » perd près de 240 millions d'euros

Ces stabilisations et augmentations sont toutefois à mettre en regard de la baisse significative des crédits alloués à la mission « Relations avec les collectivités » qui passeraient de 3,66 milliards d'euros en 2018 à 3,43 milliards d'euros en 2019.

De plus, si la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) au profit des communes et EPCI progresserait de plus de 100 millions d'euros - passant de plus de 1, 038 milliard d'euros à un peu de plus de 1 145 milliard d'euros en 2019, le gouvernement a décidé de réaliser une ponction de 145 millions d'euros sur les variables d'ajustement.

3.4 Refonte de la dotation d'intercommunalité

Le gouvernement a également choisi de faire évoluer des modalités de répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des EPCI et des départements.

Afin de réformer la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre (1,5 milliard d'euros en 2018), « qui souffre actuellement de problèmes structurels liés à son architecture, à ses critères de répartition et à ses modalités de financement », le PLF pour 2019 prévoit de « rénover l'architecture de la dotation afin d'en simplifier le fonctionnement, d'assurer une certaine prévisibilité des attributions individuelles, de maîtriser l'augmentation annuelle du montant global et d'améliorer l'efficacité des critères de répartition ».

3.5 Les contrats aidés une nouvelle fois réduits

Parmi les autres dispositions que l'on retrouve dans ce projet de loi de finances, le nombre de contrats aidés « n'ayant pas fait la preuve de leur efficacité », selon le gouvernement, serait une nouvelle fois réduit « au profit de l'investissement dans la formation ». Néanmoins, précise Bercy, « 100 000 Parcours emplois compétences (PEC), contrats aidés rénovés en 2018 en faveur d'un meilleur accompagnement et retour à l'emploi durable, devraient encore être financés en 2019 en plus de l'accompagnement des élèves en difficulté [...] qui correspond à 30 000 contrats aidés, soit 130 000 contrats au total ».

4. Rétrospective financière et fiscale détaillée 2016-2018 : budget principal

Données générales :

Les tableaux ci-après présentent les rétrospectives budgétaires de la commune, par section et en recettes et en dépenses, permettant d'appréhender les diverses évolutions par poste.

4.1 LES RECETTES de fonctionnement

4.1.1 Atténuations de charges (chapitre 013)

Article	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	361 903,17	269 739,07	109 061,70
	Total chapitre 013	361 903,17	269 739,07	109 061,70

Forte baisse des atténuations de charges de personnel suite à la non reconduction des contrats aidés depuis 2017.

4.1.2 Les produits des services (chapitre 70)

Article	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018
70311	Concessions dans les cimetières	18 171,00	13,469,00	18 391,50
70323	Redevances d'occupation du domaine public communal	4 509,52	6 063,14	6 117,68
7062/70632	Redevances et droits des services à caractère culturel et de loi sirs (médiathèque, école de musique, Luteva)	80 626,22	59 012,20	63 226,36
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel Cinéma	184 238,87	181 995,70	185 503,30
70631	Redevances des services à caractère sportif (piscine)	22 023,86	19 563,44	22 028,00
70846/70876	Facturation des frais de personnel et autres frais à la CCLL	178 111,25	137 249,65	142 668,89
70873/70878	Facturation d'autres frais à d'autres redevables	22694,98	3 707,91	2 476,72
7088	Autres produits d'activités annexes (publicité cinéma)	874,40	371,36	1 764,75
	Total chapitre 70	511 250,10	421 432,40	442 177,20

Les différentes augmentations des produits des services constatés en 2018 ont contribué à une hausse globale des recettes de 5,29%.

4.1.3 Impôts et taxes (chapitre 73)

Article	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018
73111	Taxes foncières et d'habitation	4 069 170,00	4 087 992,00	4 122 188,00
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	126 779,00	109 731,00	110 816,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00		
7336	Droits de place	51 980,77	48 964,55	67 654,13
7337	Droits de stationnement	9 213,60	7 211,20	6 421,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	171 467,16	178 171,42	160 287,53
7381	Taxe additionnelle droits de mutation ou publicité foncière	142 521,10	152 506,83	213 321,48
	Total chapitre 73	4 571 131,63	4 584 577,00	4 680 688,14

L'augmentation des produits des taxes en 2018 est due principalement :

- à la perception de rôles complémentaires (environ 40 000€)
- à une nette augmentation du produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation (+ 60 000 €)

Evolution des 3 taxes de 2016 à 2018

		TAXE D'HABITATION								
	Base d'imposition prévisionnelle	Produits attendus	Taux votés	Base d'imposition	Evolution en % des bases	Produits réalisés	Evolution en % du produit			
2016	9 219 000	1 799 549	19,52 %	8 784 798	6,34 %	1 714 793	6,34 %			
2017	8 862 000	1 729 862	19,52 %	8 641 851	-1,63 %	1 686 890	-1,63 %			
2018	8 812 000	1720102	19.52 %	8 745 438	1.20%	1 707 109	1.20 %			

	TAXE FONCIERE BATI								
	Base d'imposition prévisionnelle	Produits attendus	Taux votés	Base d'imposition	Evolution en % des bases	Produits réalisés	Evolution en % du produit		
2016	6 728 000	2 278 774	33,87 %	6 741 197	-0,57%	2 283 243	-4,78 %		
2017	6 870 000	2 3 2 6 8 6 9	33,87%	6 904 295	2,42 %	2 338 530	2,42 %		
2018	7 062 000	2 307 155	32,67 %	7 104 968	2,91%	2 318 377	-0.86 %		

	TAXE FONCIERE NON BATI								
	Base d'imposition prévisionnelle	Produits attendus	Company of the Compan	Base d'imposition	Evolution en % des bases	Produits réalisés	Evolution en % du produit		
2016	37 800	48 762	129,00%	37 853	-3,26 %	48 830	-3,26 %		
2017	39 100	50 439	129,00%	39 360	3,98 %	50 774	3,98 %		
2018	41 400	53 406	129,00%	41 734	6,03 %	53 837	6,03 %		

Année	Produit attendu	Produit total des 3 taxes	Différence	Evolution du produit total en %
2016	4 127 084	4 046 866	-80 218	-0,35 %
2017	4 107 170	4 076 194	~30 976	0,72%
2018	4 080 664	4 079 323	-1 340	0,08 %

Evolution du FPIC de 2016 à 2018

	Montant FPIC Lodève
2016	126 779
2017	108 086
2018	109 548

Evolution du produit de la taxe communale sur l'électricité de 2016 à 2018

PRODUIT DE LA TAXE COMMUNALE SUR L'ELECTRICITE ENCAISSE DE 2016 A 2018							
	TOTAL	Evolution en euros	Taux d'évolution				
2016	171 467,16 €	-1665,95€	-0,969				
2017	178 171,42 €	6 704,26 €	3,919				
2018	160 287,53 €	-17 883,89€	-10,049				

Evolution des taxes additionnelles – droits de mutation de 2016 à 2018

	2016	Variation 2016/2015	2017	Variation 2017/2016	2018	Variation 2018/2017
Montant Budget	107 000	-28,67 %	140 000	30,84 %	150 000	7,14 %
Montant réalisé	142 521	33,28 %	152 507	7,01 %	213 321	39,88%

4.1.4 Dotations et participations (chapitre 74)

Article	Libellé	CA 2016	CA2017	CA prévisionnel 2018
7411	dotation forfaitaire	1 181 457,00	1 098 909,00	1 103 145,00
74121	Dotation de solidarité rurale (DSR)	734 555,00	826 893,00	873 051,00
74123	Dotation de solidarité urbaine (DSU)	370,006,00	396 217,00	415 504,00
74127	Dotation nationale de péréquation (DNP)	322 439,00	314 600,00	328 060,00
74718	Subventions Etat (dont rythmes scolaires)	57 134,28	32 265,00	0,00
7473	Subvention département (école de musique)	17 000,00	12 000,00	12 000,00
74748	Participations autres communes (scolarité)	29 053,45	31 091,54	30 139,35
74741	Subventions école de musique (CCLL)	19 717,00	17 402,00	23 353,00
7478	Subventions autres organismes (cinema CNC C+ Orange+ FIPHFP)	16 566,16	38 830,16	39 171,48
74718/7478	Autres subventions (politique ville)	8 000,00	8 800,00	0,00
7478	Subvention Contrat Enfance Jeunesse	12 044,91	10 991,19	0,00
7482/74833	Etat compensation de la CET / Perte taxe additionnelle	9 408,00	2 953,00	1 029,00
74834	Etat compensation - exonérations taxe foncière	46 086,00	22 603,00	21 376,00
74835	Etat compensation - exonérations taxe d'habitation	191 795,00	257 922,00	264 933,00
7485	Dotation Etat - Titres sécurisés	5 030,00	5 055,00	12 130,00
	Total chapitre 74	3 020 291,80	3 072 506,89	3 123 891,83

Le dispositif de péréquation est favorable à la commune en 2018 au regard des indicateurs de pauvreté qu'elle présente.

A noter que les subventions encaissées au titre de la politique de la ville ont été transférées au 1/1/2018 à la CCLL dans le cadre du transfert de cette compétence.

Evolution des dotations de l'Etat de 2016 à 2018

	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018 en %
Dotation Forfaitaire	1 181 457	1 098 909	1 103 145	0,4%
Dotation de Solidarité Rurale	734 555	826 893	873 051	5,6%
Dotation de Solidarité Urbaine	370 006	396 217	415 504	4,9%
Dotation Nationale de Péréquation	322 439	314 600	328 060	4,3%
FORFAITAIRE+DSU+DSR+DNP	2 608 457	2 636 619	2 719 760	3,2%

	EVOLUTION E	es allocations o	OMPENSATRICE	S SUR EXONERATIO	ONS FISCALES DE 201	16 A 2018	
Année	Taxe habitation	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)	Taxe professionnelle (CFE)	Total des compensations sur exonérations	Evolution en valeur	Evolution en %
2016	191.769	40 747	5 339	9 408	247 263	-10 894	-4,22%
2017	257 922	17 604	4 959	2 928	283 413	36 150	14,62%
2018	264 933	17 043	4 333	0	286 309	2 896	1.02%

4.1.5 Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Article	Libellé	CA 2016	CA2017	CA prévisionnel 2018
752	Redevances de locations de salles municipales et divers loyers	85 639,31	80 272,89	79 157,51
752	Autres loyers (photovoltaïque)	Action Company	25 832,31	25 902,54
758	Autres recettes de gestion		41 572,82	1 949,01
	Total chapitre 75	85 639,31	147 678,02	107 009,06

Pour rappel, un remboursement de 41 572 € a été effectué au profit de la commune dans le cadre d'un contentieux relatif au précédent marché de photocopieurs.

Les autres recettes du chapitre 75 restent stables de 2017 à 2018.

4.1.6 Produits exceptionnels (chapitre 77)

Article	Libellé	CA 2016	CA2017	CA prévisionnel 2018	
775/7788	Produits de cessions d'immobilisation	44 250,00	6 000,00	120 000,00	
7788	Produis exceptionnels divers (remboursement sur sinistres)	408 333,73	70 241,16	8 135,06	
7788	Mécénat (Corso, projet voile)	8 000,00	6 000,00	8 000,00	
7717	Réquisitoire restes à recouvrer	44 170,60	0,00	0,00	
	Total chapitre 77	504 754,33	82 241,16	136 135,06	

La recette de cession de 120 000 € (CA 2018) correspond à la vente de l'immeuble square Georges Auric.

4.1.7 Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)

Article	Libellé	CA 2016	CA2017	CA prévisionnel 2018
	Travaux en régle valorisant le patrimoi ne communal (Maîtrise d'œuvre înterne et travaux d'investissement réalisés par le CTM)	224 231,34	303 845,47	284 370,83
777	Etalements de subventions d'équipement transférables (subventions minibus / équipements numérisation cinéma)	19 952,00	20 606,00	17 994,00
7761	Moins value des cessions d'immobilisations	36 755,77	6 867,00	0,00
	Total chapitre 042	280 939,11	331 318,47	302 364,83

4.2 LES DEPENSES de fonctionnement

4.2.1 Les dépenses de charges à caractère général (chapitre 0.11)

Les charges à caractère général de la commune peuvent se décliner comme suit :

Article	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018
Divers	Dépenses afférentes à la gestion des bâtiments communaux (consommations eau, électricité, gaz, fioul, téléphonie, maintenance des équipements)	564 703,58	531 925, 15	530 352,22
Divers	Divers fournitures et services nécessaires au fonctionnement des services communaux	1 036 320,58	1 014 668,28	907 878,57
6355	Taxe foncière et THLV des bâtiments communaux	14 225,00	14 284,00	25 030,00
637	Autres impôts (TSA Cinéma / Sacem / Redevance spéciale)	29 976,92	29 048,89	30 493,66
	Total chapitre 011	1 645 226,08	1 589 926, 32	1 493 754,45

Le poste de dépenses en fournitures courantes a diminué en 2018 du fait des interventions de travaux en régie qui ont été moins importantes, les services techniques ayant dû fonctionner en mode dégradé le temps des travaux réalisés sur leur bâtiment.

4.2.2 Les charges de personnel (chapitre 012)

Libellé	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018
Salaires bruts chargés	4 618 456,74	4 645 925,95	4 233 187,94
Remboursement personnel mis à disposition	122 252,77	132 763,00	133 166,06
Cotisations CNFPT	29 317,89	40 921,92	40 723,03
Cotisations COS	31 273,12	32 636,35	31 685,28
Cotisations FIPHFP	0,00	0,00	0,00
Médecine du travail / expertises médicales	20 880,50	17 720,40	18 630,75
Cotisations pour assurance du personnel	96 322,00	94 243, 15	78 903,12
Total chapitre 012	4 796 250.25	4 831 447.77	4 536 296,18

Nette diminution de la masse salariale brute chargée, due principalement :

- Au transfert de compétence politique de la ville
- A la baisse des effectifs suite au non remplacement d'agents partis à la retraite et à la suppression de postes

Baisse de la cotisation d'assurance dans le cadre d'un nouveau marché au 1/1/2018.

4.2.3 Atténuations de produits (chapitre 014)

LIBELLE	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018
Attribution de compensation à verser à la CCLL	381 425,74	381 425,74	585 274,54
Dégrèvements THLV à la charge de la commune	-,00	-,00	47 160,00
Total chanitre 014	381 425 74	381 425 74	632 434 54

Les attributions de compensation négatives, versées à la CCLL, sont passées de 381 426 € à 585 274 € suite au transfert de compétences politique de la ville.

Le montant des dégrèvements de taxe d'habitation sur les locaux vacants, à la charge de la commune, au titre des exercices 2016 et 2017, ont été notifiés par les services fiscaux en 2018 pour un total de 47 160 €.

4.2.4 Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Libellé	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018
Confingent SDIS	280 601,25	281 162,45	276 982,47
Subvention d'équilibre CCAS	30 000,00	40 000,00	40 000,00
Diverses subventions de fonctionnement + reversement 80% fonds d'amorçage	155 067,00	111 994,00	90 405,00
Autres participations (dont Saint Joseph)et charges diverses de gestion	65 275,62	69 172,71	58 398,76
Indemnités et frais des étus	162 206,20	159 525,55	151 069,00
Admission en non valeur sur créances irrécouvrées	42 824,63	3.5	
Total chapitre 65	735 974,70	661 854,71	616 855,23

Jusqu'en 2017, la commune reversait 80% du montant du fonds d'amorçage à la CCLL au titre des rythmes scolaires, ce qui représente la différence entre le CA 2017 et le CA 2018.

4.2.5 Charges financières (chapitre 66)

Libellé	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018
Intérêts régiés à l'échéance	249 265,80	237 552,99	244 166,92
Intérêts courus non échus (différentiel N/N-1)	<u>-</u>	2 209,92	-808,47
Intérêts des comptes courants (figne de trésorerie)	3 569,90	4 211,68	10 453,51
Autres charges financières (commissions sur nouveaux emprunts et ligne)->C/627 au chap 011	3 725,00	*	-
Total chapitre 66	256 560,70	243 974,59	253 811,96

Le montant des intérêts de ligne de trésorerie a augmenté en 2018 du fait d'une mobilisation plus importante de celle-ci (besoin conséquent de trésorerie en période de plein investissement).

4.2.6 Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Libellé	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018
Annulation de titres èmis sur exercice antèrieur	43,68	19 106,86	569,88
Subventions exceptionnelles aux associations (dont politique ville jusqu'en 2017)	99 880,00	94 420,00	12 660,00
Autres charges exceptionnelles	9 289,89	188,47	325,41
Total chapitre 67	109 213,57	113 715,33	13 555,29

Baisse des subventions exceptionnelles versées aux associations suite au transfert de la compétence politique de la ville.

4.2.7 Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)

LIBELLE	CA 2016	CA2017	CA prévisionnel 2018
Dotations aux amortissements	419 390,00	418 998,00	436 638,00
Autres opérations d'ordre (liées aux cessions)	81 005,77	12 867,00	į.
Total chapitre 042	500 395,77	431 865,00	436 638,00

4.3 RECAPITULATIF de la section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	CA2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018
013 Atténuation de charges	361 903,17	269 739,07	109 061,70
70 Produits des services et ventes diverses	511 250,10	421 432,40	442 177,20
73 Produits des impôts et taxes	4 571 131,63	4 584 577,00	4 680 688,14
74 Dotations et subventions	3 020 291,80	3 072 506,89	3 123 891,83
75 Autres produits de gestion courante	85 639,31	147 678,02	107 009,06
76 Produits Financiers	561,94	126,92	119,59
77 Produits exceptionnels	504 754,33	82 241,16	136 135,06
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 055 532,28	8 578 301,46	8 599 082,58
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	280 939,11	331 318,47	302 364,83
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	280 939,11	331 318,47	302 364,83
TOTAL	9 336 471,39	8 909 619,93	8 901 447,41

Dépenses de fonctionnement	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018
011 Charges à caractère général	1 645 226,08	1 589 926,32	1 493 754,45
012 Charges de personnel, frais assimilés	4 796 250,25	4 831 447,77	4 536 296,18
014 Atténuation de recettes	381 425,74	381 425,74	632 434,54
65 Autres charges de gestion courante	705 974,70	661 854,71	616 855,23
66 Charges Financières	256 560,70	244 873,69	253 811,96
67 Charges exceptionnelles	109 213,57	113 715,33	13 555,29
68 Dotations aux provisions	50 000,00	60 000,00	45 000,00
022 Dépenses imprévues	2.	4	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 944 651,04	7 883 243,56	7 591 707,65
023 Virement à la section d'investissement			-
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 395,77	431 865,00	436 638,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	500 395,77	431 865,00	436 638,00
TOTAL	8 445 046,81	8 315 108,56	8 028 345,65

Résultats d'exercice et de clôture

Année	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018
Recettes totales de fonctionnement de l'exercice	9 336 471,39	8 909 619,93	8 901 447,41
Dépenses totales de fonctionnement de l'exercice	8 445 046,81	8 315 108,56	8 028 345,65
Résultat d'exercice	891 424,58	594 511,37	873 101,76
002 Résultat de fonctionnement reporté	644 934,89	1 536 359,47	849 998,44
Résultat de clôture	1 536 359.47	2 130 870.84	1 723 100.20

4.4 LES DEPENSES d'investissement

4.4.1 Les A.P.C.P

N° ET INπTULE DE L'AP	Total AP	CP antérieurs (réalisations au 01/01/N)	CP réalisés au titre de l'exercice N	Restes à financer sur les exercices N+1 et suivants
1/ Réalisation Centre Technique Municipal - Ancienne usine Fraisse	1 176 900,00	699 652,30	389 917,58	87 330,12
2/Etude programmative hôtel de ville	47 840,00	0,00	0,00	47 840,00
4/ Bâtiments insalubres	158 000,00	130 523,59	25 972,24	1 504,17
5/ Construction d'une halle de sport pour le collège Paul DARDE	383 385,00	32 000,00	0,00	351 385,00
6/Etude et travaux de réhabilitation du site Gambetta - Réalisation d'une médiathéque Tranche Ferme	7 000 000,00	3 127 297,94	3 082 639,25	790 062,81
10/ La Bouquerie Réseau pluvial et voirie	1 675 000,00	1 547 478,70	55 234,32	72 286,98
11/Travaux cathédrale	184 000,00	153 915,79	23 682,29	6 401,92
12/ Travaux de voirie suite aux intempéries	2 396 000,00	1 613 511,28	530 123,24	252 365,48
Dont 12.1 Travaux voirie hors protection hopital	1 250 000,00	1 158 541,60	67 519,92	23 938,48
Dont 12.2 Travaux voirie pour protection höpital	1 146 000,00	454 969,68	462 603,32	228 427,00
13/ Maison de Santé Pluridisciplinaire	3 144 000,00		410.530,33	2 733 469,67
14/ Concession d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg	3 743 644,00	0,00	0,00	3 743 644,00
15/ Programmation pluriannuelle Eclairage public	1 500 000,00	0,00	212 962,32	1 287 037,68
16/ Travaux d'éclairage et clôture Stade Beaumont	230 000,00	0,00	0,00	210 000,00
17/ Travaux cimetière (réfection voies et allées, reprises)	305 000,00	0,00	0,00	300 000,00
18/ Travaux groupe scolaire Prémerlet	433 800,00	0,00	183 918,56	249 881,44
TOTAUX	24 773 569,00	8 917 890,88	5 445 103.37	10 385 574.75

4.4.2 Les restes à réaliser dépenses

Article	Libellé	Montant
202	FRAIS LIES A LA REAL DES DOCS D'URBA, NUM DU CADAST	1 120,00
2031	FRAIS D'ETUDES	23 376,29
2041511	SUBVENTIONS VERSEES - BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETU	1 728,00
2041512	SUBVENTIONS VERSEES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	4 088,66
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	28 295,00
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	6 349,24
21311	HOTEL DE VILLE	30 214,31
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	3 650,71
21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	100,00
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	21 130,54
2135	NSTAL, GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	3 277,03
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	306 475,82
2151	RESEAUX DE VOIRIE	70 504,80
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	3 721,31
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	20 172,30
21538	AUTRES RESEAUX	1 017,29
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	21 307,36
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	29 640,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	12 008,20
2184	MOBILIER	1 139,61
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 461,96
	Total	605 778,43

4.5 LES RECETTES d'investissement

Les opérations d'investissement lancées dans le cadre des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (présentées ci-dessus), ont pu bénéficier de nombreuses aides financières de l'ensemble des partenaires publics (Europe, région, département, Ademe, Agence de l'Eau, CNC....).

4.5.1 Subventions d'investissement ayant fait l'objet de réalisations en 2018

Article	Organisme financeur	Libellé	Rappel montants elligibles HT	Rappel montants attribués	Réalisations antérieures à 2018	Réalisations 2018	Reste à encaisse
1311	Etal	DGD Médiathèque équip matériel mobiler	297 985,20 €	119 194,08 €		119 194,08 €	- €
1321	Etat	Fonds de solidarité Intempéries 2015 VOIRIE	1 114 990,65 €	423 077,00 €		384 372,80 €	38 704,20 €
1321	Etal	Travaux de sécurisation contre les inondations - hópital	790 490,00 €	350 000,00 €		280 000,00 €	70 000,00 €
1321	Etat	Réhabilitation chemin Vinas le Haut	34 215,00 €	7 000,00 €		7 000,00 €	- €
1321	Etal	Eclairage public urbain avec éco d'énergie au centre ville de Lodève	831 720,00 €	300 000,00 €		15 000,00 €	285 000,00 €
1321	Etat	Acquisition propiété C666 et C1890 Fonds Barnier	612 900,00 €	612 900,00 €		306 450,00 €	306 450,00 €
1321	Etal	MSP	1 510 560,00 €	523 200,00 €		26 160,00 €	497 040,00 €
1322	Région	Création Médiathéque site Gambetta	4 985 319,52 €	1 000 000,00 €	298 700,00 €	501:300,00 €	200 000,00 €
1322	Région	Création Médiathéque éco-conçue basse consommation site Gambetta	4 520 923,00 €	107 981,00 €	32 793,83 €	30 353,46 €	44 833,71 €
1322	Région	Travaux réfection voirie - intempéries 2015	298 257,72 €	35 790,93 €		35 790,93 €	- €
1322	Région	Aménagement espaces publics Höpital et Lycéee J. Vallot	257 800,00 €	77 340,00 €		61 872,00 €	15 468,00 €
1323	Département	Médiathèque POST 2016	2 100 000,00 €	300 000,00 €	272 855,42 €	26 201,94 €	942,64 €
1323	Département	Médiathèque POST 2018	1 500 000,00 €	300 000,00 €		300 000,00 €	∞ €
1323	Département	Travaux réfection voirie - intempéries 2015	996 296,00 €	199 260,00 €	193 208,31 €	6 051,69 €	- €
1323	Département	Réalisation de travaux sur les digues et pour la protection contre les inondations	56 040,00 €	11 208,00 €		2 787,60 €	8 420,40 €
1323	Département	Aménagement espaces publics Hôpital et Lycéee J. Vallot	257 800,00 €	129 000,00 €		113 637,11 €	15 362,89 €
1323	Département	MSP POST 2017	1 730 000,00 €	510 000,00 €		62 922,05 €	447 077 95 €
1323	Département	Travaux rénovation CTM FAIC 2017	313 387,04 €	60,000,00 €		56 647,14 €	3 352,86 €
1323	Département	Indemnité compensatrice échange voirie		79 400,00 €		79 400,00 €	- €
1348	CNG	Droits acquis cinéma sur acquisition serveur GDC	16 731,00 €	15.058,00 €		15 058,00 €	+ 6
TOT	AL SUBVENTIC	ONS D'INVESTISSEMENT 2018	22,225 415,13 €	5 160 409,01 €	797 557,56 €	2 430 198,80 €	1 932 652,65 €
				\$	***************************************	-	

4.5.2 Les restes à réaliser recettes

Nature	Libellé	Montant
1311	SUBVENTIONS DINVESTISSEMENT REQUES - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONALIX	5 980,00
1312	SUBVENTIONS DINVESTISSEMENT REQUES - REGIONS	2 128,00
1313	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES - DEPARTEMENTS	00,890 ef
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONALIX	490 880,00
1322	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES - REGIONS	309 266,54
1323	SUBVENTIONS DINVESTISSEMENT RECUES - DEPARTEMENTS	169 321,56
1328	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES - AUTRES	12 000,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	00,000 888
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2 793,00
2135	INSTAL, GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	4 824,32
	TOTAL	1 904 261,42

4.6 RECAPITULATIF de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018
10 Dotations et fonds propres (sauf 1068)			
16 Emprunts et dettes assimilées	707 285,86	729 718,44	693 960,37
20 Immobilisations incorporelles	83 627,57	56 681,94	38 197,00
204 Subventions d'équipement versées		2 880,00	
21 Immobilisations corporalles	1 367 704,22	3 776 277,42	5 265 775,67
23 Immobilisations en cours	433 231,41	179 783,50	276 005,76
26	2 000,00		
27 Autres immobilisations financières	45 679,05	45 39 1,57	44 363,35
45 Opérations pour compte de tiers (45811)			
RAR dépenses			
Total des dépenses réelles d'Investissement	2 639 528,11	4 790 732,87	6 318 302,15
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	280 939,11	331 318,47	302 364,83
041 Opérations patrimoniales	1 100,00	1 419 840,86	57 734,32
Total des dépenses d'ordre d'investissement	282 039,11	1 751 159,33	360 099,15
001 resultat n-1			
TOTAL	2 921 567,22	6 541 892,20	6 678 401,30
Recettes d'investissement	CA 2016	CA 2017	CA prévisionne 2018
10 Dotations et fonds propres (sauf 1068)	269 596,17	301 210,70	773 115,35

Recettes d'investissement	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018
10 Dotations et fonds propres (sauf 1068)	269 596,17	301 210,70	773 115,35
1068 excédent de fonctionnement capitalisé	249 604,14		1 280 872,40
13 Subventions (sauf 138)	1 470 516,96	1 168 229,87	2 430 198,90
16 Emprunts et detles	350 000,00	1 600 000,00	1 800 000,00
23 Immobilisations corporelles		25 867,71	11 308,24
27 Autres immobilisations	45 679,05	45 391,57	44 363,35
45 Opérations pour compte de tiers			
024 Produits de cessions d'immobilisation		54	
RAR recettes			
Recettes réelles d'investissement	2 385 396,32	3 176 061,21	6 339 858,14
021 Virement de la section de fonctionnement			
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 395,77	431 865,00	436 638,00
041 Opérations patrimoniales	1 100,00	1 419 840,86	57 734,32
Total des recettes d'ordre d'investissement	501 495,77	1 851 705,86	494 372,32
TOTAL	2 886 892,09	5 027 767,07	6 834 230,46
Résultat d'investissement de l'exercice	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018
Dépanses totales d'investissement	2 92 1 567,22	6 541 892,20	6 678 401,30
Recettes totales d'investissement	2 886 892,09	5 027 767,07	6 834 230,46
Résultat d'investissement de l'exercice	-34 675,13	-1 514 125,13	155 829,16
001 Résultat d'investissement reporté pour résultat CA	-483 688,47	-518 363,60	-2 032 488,73
001 Résultat d'investissement reporté pour résultat CA			
Résultat de clôture	-518 363,60	-2 032 488,73	-1 876 659,57

4.7 LA DETTE

Les tableaux présentés ci-dessous intègrent les emprunts mobilisés au cours de l'exercice 2018.

4.7.1 Synthèse de la dette au 31/12/2018

Elements de synthèse	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Variation
Dette globale	10 398 952.85 €	9 292 913.26 €	
Taux moyen:	2.38 %	2:53 %	mþ
Durée résiduelle moyenne ;	12.89 ans	13.48 ans	+
Durée de vie moyenne :	7.06 ans	7.31 ans	1

L'encours de dette 2018 comprend 2 prêts relais pour un montant cumulé mobilisé de 1 400 000 € :

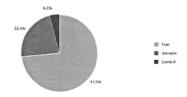
- 600 000 € du crédit agricole débloqués pour préfinancer l'opération médiathèque dans l'attente des versements des subventions
- 800 000 € de la caisse d'épargne débloqués pour préfinancer le FCTVA relatifs aux dépenses d'investissement 2018

Suite aux encaissements du FCTVA et de subventions en 2018 et 2019, 89 % des 2 prêts relais seront remboursés par anticipation en 2019.

L'encours de dette long terme au 31/12/2018 (déduction faite des prêts relais) s'élève à 8 998 853 € (soit 1163 € / habitant).

4.7.2 Dette par risque

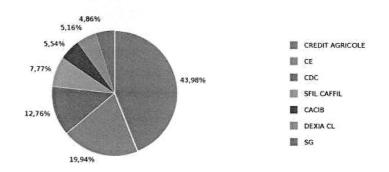
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)	
Fixe	7 638 735.91€	73,46 %	3,05 %	
Variable	2 337 216 94€	22,48 %	0,28.%	
Livret A	423 000.00 €	4,07 %	1,75 %	
Ensemble des risques	10 398 952.85€	100,00 %	2,38 %	



4.7.3 Dette par préteur

Dette par prêteur

% du CRD	CRD	Prëteur
43,98 %	4 573 236 €	CREDIT AGRICOLE
19,94 %	2 073 824 €	CAISSE D'EPARGNE
12,76 %	1 326 963 €	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
7,77 %	807 772 €	SFIL CAFFIL
5,54 %	576 000 €	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK
5,16 %	536 282 €	DEXIA CL
4,86 %	504 875 €	SOCIETE GENERALE
100,00 %	10 398 953 €	Ensemble des prêteurs



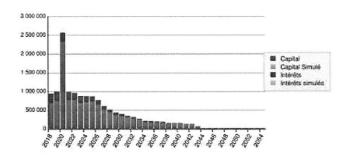
4.7.4 Dette par année

Dette par année

	2018	2019	2020	2021	2022	2027
Encours moyen	9 710447,91 €	10 5 60 851 ,08 €	9 751058,07 €	7857953,56 €	7 085 571,99 €	3 675 416,08 €
Capital payé sur la période	693 960,41 €	739 750,56 €	2 320 660,92 €	772 225,05 €	761 291,37 €	507 842,45 €
Intérêts payés sur la période	244 166,93 €	246 516,11 €	237 120,93 €	209 327,30 €	192 493,94 €	96 940,55 €
Taux moyen sur la période	2,49 %	2,31 %	2,38 %	2,62%	2,67 %	2,57 %

Les remboursements prévus des prêts relais en 2019 et 2020 (pour un montant global de 1 565 000€) font baisser fortement l'encours de la dette entre 2018 et 2021. La dette passe de 9 710 447,91 € en 2018 à 7 085 571,99 € en 2022.

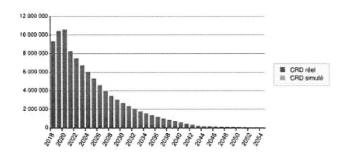
Flux de remboursement



Les remboursements des 2 prêts relais sont présentés sur 2020 (date buttoir) mais la commune procèdera aux remboursements correspondants en 2019 et 2020.

4.7.6 Evolution du capital restant dü

Evolution du CRD



4.8 LA TRESORERIE

Au 31/12/2018, le montant de l'encours des contrats de trésorerie de la commune s'élevait à 1 250 000 €. Les intérêts correspondants s'élevaient à 10 453,51 €.

5. Niveaux d'épargne du budget principal

EPARGNE BRUTE: Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, et notamment au remboursement de la dette.

EPARGNE NETTE: Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette hors gestion active de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette

L'épargne nette présente la marge d'autofinancement disponible suite au remboursement des emprunts. Pour les analystes du secteur bancaire, il ne s'agit pas de porter un jugement sur la qualité de la situation financière de la collectivité, mais d'identifier une capacité d'endettement supplémentaire.

Libellé	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018
70 Produits des services et ventes diverses	511,250,10	421 432,40	442 177,20
73 Produits des impôts et taxes	4 571 131,63	4 584 577,00	4 680 688,14
74 Dotations et subventions	3 020 291,80	3 072 506,89	3 123 891,83
75 Autres produits de gestion courante	85 639,31	147 678,02	107 009,06
013 Atténuation de charges	361 903,17	269 739,07	109 061,70
Recettes courantes de fonctionnement (1)	8 550 216,01	8 495 933,38	8 462 827,93
011 Charges à caractère général	1 645 226,08	1 589 926,32	1 493 754,45
012 Charges de personnel	4 796 250,25	4 831 447,77	4 536 296,18
65 Autres charges de gestion courante	705 974,70	661 854,71	616 855,23
014 Atténuation de produits	381 425,74	381 425,74	632 434,54
Dépenses courantes de fonctionnement hors interets et hors charges exceptionnelles(2)	7 528 876,77	7 464 654,54	7 279 340,40
Epargne de gestion (3) ≈(1) - (2)	1 021 339,24	1 031 278,84	1 183 487,53
Charges financières (66)	256 560,70	244 873,69	253 811,96
Produits financiers (76)	561,94	126,92	119,59
Résultat financier (4)	-255 998,76	-244 746,77	-253 692,37
Charges exceptionnelles (67)	109 213,57	113 715,33	13 555,29
Produits exceptionnels hars cessions, et transferts de charges (77 et 79)	460 504,33	76 241,16	16 135,06
Résultat exceptionnel (5)	351 290,76	-37 474,17	2 579,77
Epargne Brute (6) ≈ (3)+(4)+(5)	1 116 631,24	749 057,90	932 374,93
Remboursement du capital de la dette hors renegociation de la dette (7) hors prêts court terme	707 285,86	729 718,44	693 960,37
Epargne Nette ou autofinancement courant (8) = (6) -(7)	409 345,38	19 339,46	238 414,56

Augmentation de l'épargne de gestion de 150 000 € de 2017 à 2018.

Stabilité des recettes courantes :

Dynamique des recettes fiscales directes et indirectes, et effets positifs du système de péréquation des dotations de l'Etat, permettant de compenser pour partie les baisses de recettes de personnel suite à l'arrêt des contrats aidés.

Diminution des dépenses courantes :

Baisse du montant de la masse salariale :

- suite au transfert de la compétence politique de la ville, neutralisé par l'augmentation de l'attribution de compensation versée à la CCLL
- suite à des suppressions de poste ou des non remplacements de poste (départs à la retraite)

Baisse des charges à caractère général (moins de travaux en régie des service techniques)

6. Contexte de la préparation budgétaire 2019 de la commune de Lodève

6.1 Situation financière fragile

La situation financière de la commune a été impactée depuis 2017, par l'arrêt brutal du dispositif des contrats aidés. Depuis plusieurs années, la commune a mis en place des procédures de gestion rigoureuse pour améliorer son épargne (pour rappel épargne nette négative de 1.2 millions en 2008).

Consciente du contexte national contraint, la commune reste vigilante et met tout en œuvre pour garder des finances stables.

6.2 Eléments d'évolution de la fiscalité et de la DGF

6.2.1 Revalorisation des bases fiscales

Conformément aux nouvelles dispositions actées par la loi de finances 2017, les bases fiscales sont mises à jour annuellement en fonction du dernier taux d'inflation constaté. Comme notifié par les services fiscaux, il sera appliqué un coefficient de revalorisation des bases fiscales de 1,022.

6.2.2 Dotation globale de fonctionnement

Evolution des dotations de l'Etat versées à la commune de 2016 à 2018 et prévisions 2019

	2016	2017	2018	Prévisionnel 2019	Evolution prévisionnelle 2018-2019 en %
Dotation Forfaltaire	1 181 457	1 098 909	1 103 145	1 105 688	0,2%
Dotation de Solidarité Rurale	734 555	826 893	873 051	930 487	6,6%
Dotation de Solidarité Urbaine	370 006	396 217	415 504	432 457	4,1%
Dotation Nationale de Péréquation	322 439	314 600	328 060	329 599	0,5%
FORFAITAIRE+DSU+DSR+DNP	2 608 457	2 636 619	2 719 760	2 798 231	2,9%

Les chiffres prévisionnels 2019 présentés ci-dessus sont issus de simulations réalisées par Finance Active, prestataire accompagnant la commune sur la prospective budgétaire et financière.

Le dispositif de péréquation voté par l'Etat, en l'absence de chiffres officiels, devrait être favorable pour la commune en 2019, au regard de ses indicateurs de pauvreté.

La commune verrait sa D.S.R. augmenter de 6.6 % de 2018 à 2019.

Augmentation globale des dotations prévisionnelles en 2019 à hauteur de 78 471 €.

7. Présentation des orientations du budget primitif 2019 - Budget principal

7.1 Les recettes de fonctionnement

7.1.1 Atténuation de charges (chapitre 013)

Article	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018	Propositions 2019
	Remboursement sur rémunérations du				
6419	personnel	361 903,17	269 739,07	109 061,70	50 000,00
	Total chapitre 013	361 903,17	269 739,07	109 061.70	50 000.00

Les atténuations de charges sont principalement composées en 2019, du remboursement du centre de gestion des salaires des agents au titre de l'exercice du droit syndical et du solde des demiers contrats aidés.

7.1.2 Produit des services (chapitre 70)

Article	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018	Propositions 2019
70311	Concessions dans les cimetières	18 171,00	13 469,00	18 391,50	15 000,00
70323	Redevances d'occupation du domaine public communal	4 509,52	6 063,14	6 117,68	6 243,00
	Pedevances et droits des services à caractère culturel et de toisirs (médiathèque, école de musique, Luteva) Pedevances et droits des services à caractère culturel Cinéma	80 626,22 184 238,87	59 012,20 181 995,70		
	Redevances des services à caractère sportif (piscine)	22 023,86	19 563,44	The second secon	
70841/70846/70876	Facturation des frais de personnel et autres frais (principalement) à la CCLL	178 111,25	137 249,65	142 668,89	122 800,00
70873/70878	Facturation d'autres frais à d'autres redevables	22 694,98	3 707,91	2 476,72	400,00
7088	Autres produits d'activités annexes (publicité cinéma)	874,40	371,36	1 764,75	1 000,00
	Total chapitre 70	511 250,10	421 432,40	442 177,20	411 843,00

7.1.3 Impôts et taxes (chapitre 73)

Article	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018	Propositions 2019
73111	Taxes foncières et d'habitation	4 069 170,00	4 087 992,00	4 122 188,00	4 180 387,00
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	126 779,00	108 086,00	109 548,00	112 979,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	1 645,00	1 268,00	1 268,00
7336	Droits de place	51 980,77	48 964,55	67 654,13	64 500,00
7337	Droits de stationnement	9 213,60	7 211,20	6 421,00	7 000,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	171 467,16	178 171,42	160 287,53	165 000.00
7381	Taxe additionnelle droits de mutation ou publicité foncière	142 521,10	152 506,83	213 321,48	150 000,00
	Total chapitre 73	4 571 131,63	4 584 577,00	4 680 688,14	4 681 134,00

Le coefficient d'actualisation des bases est de 1,022 pour 2019.

Les bases 2019 ayant été notifiées par les services fiscaux, le produit attendu à taux constant s'élève à 4 180 387€.

Par prudence, les recettes de taxe additionnelle sur les doits de mutation ont été estimées sur la base du CA 2017, l'année 2018 étant une année exceptionnelle.

7.1.4 Dotations et participations (chapitre 74)

Article	Libellé	CA 2016	CA2017	CA prévisionnel 2018	Propositions 2019
7411	dotation forfaitaire	1 181 457,00	1 098 909,00	1 103 145,00	1 105 668,00
74121	Dotation de solidarità rurale (DSR)	734 555,00	826 893,00	873 051,00	930 487,00
74 123	Dotation de solidarité urbaine (DSU)	370 006,00	396 217,00	415 504,00	432 457,00
74 127	Dotation nationale de péréquation (DNP)	322 439,00	314 600,00	328 060,00	329 599,00
74718	Subventions Etat (dont rythmes scolaires)	57 134,28	32 265,00	0,00	0,00
7473	Subvention département (école de musique)	17 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
74748	Participations autres communes (scolarité)	29 053,45	31 091,54	30 139,35	31 000,00
74751	Subventions école de musique (CCLL)	19 717,00	17 402,00	23 353,00	20 000,00
7478	Subventions autres organismes (cinema CNC C+ Orange+ FIPHFP)	16 566,16	38 830,16	39 171,48	12 000,00
74718/7478	Autres subventions (politique ville)	8 000,000	8 800,00	0,00	0,00
7478	Subvention Contrat Enfance Jeunesse	12 044,91	10 991,19	0,00	0,00
7482/74833	Etat compensation de la CET / Perle taxe additionnelle	9 408,00	2 953,00	1 029,00	1 029,00
74834	Etat compensation - exonérations taxe foncière	46 086,00	22 603,00	21 376,00	21 775,00
74835	Etat compensation - exonérations taxe d'habitation	191 795,00	257 922,00	264 933,00	282 413,00
7485	Dotation Etat - Titres sécurisés	5 030,00	5 055,00	12 130,00	13 000,00
	Total chapitre 74	3 020 291,80	3 072 506,89	3 123 891,83	3 191 428,00

Le dispositif de péréquation des dotations de l'Etat est toujours favorable en 2019 et permettrait à la commune de bénéficier de 78 471 € de dotations supplémentaires par rapport à 2018 (prévisions Finance Active).

7.1.5 Autres produits de gestion courante (chapitre75)

Article	Libellé	CA 2016	CA2017	CA prévisionnel 2018	Propositions 2019
752	Redevances de locations de salles municipales et divers loyers	85 639,31	80 272,89	79 157,51	78 813,00
752	Autres loyers (photovoltai'que)		25 832,31	25 902,54	26 000,00
758	Autres recettes de gestion		41 572,82	1 949,01	300 000,00
	Total chapitre 75	85 639,31	147 678,02	107 009,06	404 813,00

La commune encaissera en 2019 un droit d'entrée de 300 000 € au titre de la nouvelle concession de services conclue avec Territoire 34 dans le cadre de la gestion du futur Espace Santé.

7.1.6 Produits exceptionnels (chapitre 77)

Article	Libellé	CA 2016	CA2017	CA prévisionnel 2018	Propositions 2019
775/7788	Produits de cessions d'immobilisation	44 250,00	6 000,00	120 000,00	0,00
7788	Produis exceptionnels divers (remboursement sur sinistres)	408 333,73	70 241,16	8 135,06	0,00
7788	Mécénat (Corso, projet voile)	8 000,000	6 000,00	8 000,00	8 000,00
7717	Réquisitoire restes à recouvrer	44 170,60	0,00	0,00	0,00
	Total chapitre 77	504 754,33	82 241.16	136 135.06	8 000,00

Depuis que la commune a repris à sa charge l'organisation du « Corso », elle bénéficie de mécénats chaque année, en numéraire ou en apport de matériel.

7.1.7 Opérations d'ordre entre sections recettes (chapitre 042)

Article	Libellé	CA 2016	CA2017	CA prévisionnel 2018	Propositions 2019
722	Travaux en régle valorisant le patrimoine communal (Maîtrise d'œuvre interne et travaux d'investissement réalisés par le CTM)	224 231,34	303 845,47	284 370,83	250 000,00
777	Etalements de subventions d'équipement transférables (subventions minibus / équipements numérisation cinéma)	19 952,00	20 608,00	17 994,00	30 000,00
7761	Mains value des cessions d'immobilisations	36 755,77	6 867,00	0,00	0,00
	Total chapitre 042	280 939 11	331 318 47	302 364 83	280 000 00

7.2 Les dépenses de fonctionnement

7.2.1 Atténuations de produits (chapitre 014)

LIBELLE	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018	Propositions 2019
Attribution de compensation à verser à la CCLL	381 425,74	381 425,74	585 274,54	585 275,00
Dégrèvements THLV à la charge de la commune	-,00	+,00	47 160,00	25 000,00
Total chapitre 014	381 425,74	381 425,74	632 434,54	610 275,00

La commune a estimé un montant de dégrèvement sur la THLV sur la base des montants connus sur 2016 et 2017. Cependant, en conséquence de la mise en œuvre du programme d'amélioration de l'habitat, certains dégrèvements peuvent disparaître au profit de nouvelles recettes de taxe d'habitation (nouveaux logements réhabilités et occupés).

7.2.2 Charges à caractère général (chapitre 011)

Article	Libalié	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018	Propositions 2019
	Dépenses afférentes à la gestion des bătiments communaux(consommations eau, électricité, gaz, fíoul, téléphonie,	564 703,58	531 925,15	530 352,22	587 098,00
Divers	Divers fournitures et services nécessaires au fonctionnement des services	1 036 320,58	1 014 668.28	907 878.57	956 402.00
6355	Taxe foncière et THLV des bâtiments communaux.	14 225,00	14 284,00	25 030,00	26 800,00
637	Autres impôts (TSA Cinéma / Sacem / Redevance spéciale)	29 976,92	29 048,89	30 493,66	29 700,00
	Total chapitre 011	1 645 226,08	1 589 926,32	1 493 754,45	1 600 000,00

Augmentation des énergies et fluides :

- dès juin 2019 au regard des augmentations tarifaires
- au régard des nouveaux bâtiments en gestion communale (halle des sports et nouvelle médiathèque)

Augmentation des travaux en régie en 2019 nécessitant une augmentation d'achat de fournitures correspondantes.

7.2.3 Charges de personnel (chapitre 012)

Libellé	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018	Propositions 2019
Total chapitre 012	4 796 250,25	4 831 447,77	4 536 296,18	4 776 000,00

Facteurs d'augmentation 2019 :

Glissement Vieillesse Technicité Arrêt des contrats aidés en 2017, qui a contribué à l'augmentation de la masse salariale sur certains services depuis 2018

Dépenses supplémentaires au titre des élections européennes

Recensement

Dispositif du P.P.C.R. (Parcours professionnels, carrières et rémunérations)
Projet de mise en place du RIFSEEP au 2ème semestre 2019
Nouvelles mises à disposition de personnel entre la CCLL et la ville

7.2.4 Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Libellé	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018	Propositions 2019
Contingent SDIS	280 601,25	281 162,45	276 982,47	278 350,00
Subvention d'équilibre CCAS	30 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Diverses subventions de fonctionnement + reversement 80% fonds d'amorçage (2016/2017)	155 067,00	111 994,00	90 405,00	90,000,00
Autres participations (dont Saint Joseph)et charges diverses de gestion	65 275,62	69 172,71	58 398,76	65 000,00
Indemnités et frais des élus	162 206,20	159 525,55	151 069,00	157 000,00
Admission en non valeur sur créances irrécouvrées	42 824,63	V2-		
Total chapitre 65	735 974,70	661 854,71	616 855,23	630 350,00

7.2.5 Charges financières (chapitre 66)

Libelle	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018	Propositions 2019
Intérêts réglés à l'échéance	249 265,80	237 552,99	244 166,92	260 000,00
Intérêts courus non échus (différentiel N/N-1)	-	2 209,92	-808,47	-1 302,70
Intérêts des comptes courants (ligne de trésorenie)	3 569 90	4 211,68	10 453,51	20 000,00
Autres charges financières (commissions sur nouveaux emprunts et ligne)->C/627 au chap 011	3 725,00		-	
Total chapitre 66	256 560,70	243 974,59	253 811,96	276 697,30

Augmentation des charges d'intérêts en 2019 résultant de la mobilisation de prêts supplémentaires (prêts relais) dans l'attente d'encaissement de subventions d'investissement et de FCTVA.

Prévision d'une période de mobilisation de la ligne de trésorerie plus longue, du fait du volume des investissements conséquents prévus en 2019.

7.2.6 Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Libellé	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018	Propositions 2019
Annulation de titres émis sur exercice antérieur	43,68	19 106,86	569,88	600,00
Subventions exceptionnelles aux associations (dont politique ville jusqu'en 2017)	99 880,00	94 420,00	12 660,00	14 000,00
Autres charges exceptionnelles	9 289,89	188,47	325,41	3 350,00
Total chapitre 67	109 213,57	113 715,33	13 555,29	17 950,00

Prévision de 3000 € supplémentaires en charges exceptionnelles au titre de frais de justice dans le cadre de contentieux en cours.

7.2.7 Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)

LIBELLE	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018	Propositions 2019
Dotations aux amortissements	419 390,00	418 998,00	436 638,00	455 000,00
Autres opérations d'ordre (tiées aux cessions)	81 005,77	12867,00		
Total chapitre 042	500 395,77	431 865,00	436 638,00	455 000,00

7.3 Synthèse des propositions 2019 de la section de fonctionnement et équilibre

Recettes de fonctionnement	BP 2018	Propositions 2019
013 Atténuation de charges	100 000,00	50 000,00
70 Produits des services et ventes diverses	426 450,00	411 843,00
73 Produits des impôts et taxes	4 571 949,00	4 681 134,00
74 Dotations et subventions	3 070 396,00	3 191 428,00
75 Autres produits de gestion courante	110 100,00	404 813,00
76 Produits Financiers	*	
77 Produits exceptionnels	20 000,00	8 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	8 298 895,00	8 747 218,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	420 000,00	280 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	420 000,00	280 000,00
TOTAL	8 718 895,00	9 027 218,00
002 Résultat de fonctionnement	849 998,44	1 247 383,73
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	9 568 893,44	10 274 601.73

Dépenses de fonctionnement	BP 2018	Propositions 2019
011 Charges à caractère général	1 598 065,00	1 600 000,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	4 637 375,00	4 776 000,00
014 Atténuation de recettes	582 426,00	610 275,00
65 Autres charges de gestion courante	646 371,00	630 350,00
66 Charges Financières	265 000,00	278 697,30
67 Charges exceptionnelles	19 500,00	17 950,00
68 Dotations aux provisions	45 000,00	45 000,00
022 Dépenses imprévues	25 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 818 737,00	7 968 272,30
023 Virement à la section d'investissement	1 310 156,44	1 851 329,43
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	440 000,00	455 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 750 156,44	2 306 329,43
TOTAL	9 568 893,44	10 274 601,73

7.4 Prévisions d'investissement

Le projet de budget 2019 intégrera principalement en investissement les opérations déjà validées dans le cadre des autorisations de programme.

7.4.1 Les opérations en AP/CP

Poursuite des opérations dans le cadre des Autorisations de Programme en cours, comme présenté précédemment.

Construction d'une halle de sport pour le collège Paul DARDE

Etude et travaux de réhabilitation du site Gambetta - Réalisation d'une médiathèque Tranche Ferme

La Bouquerie Réseau pluvial et voirie

Travaux cathédrale

Espace Santé

Programmation pluriannuelle Eclairage public

Travaux Stade Beaumont (dont éclairage et clôture)

Travaux cimetière (réfection voies et allées, reprises)

Travaux groupe scolaire Prémerlet

7.4.2 Les subventions d'investissement

Le montant des subventions déjà attribuées à inscrire au budget 2019 au regard des dépenses d'équipement prévues s'élève à 2 078 478 €, détaillé comme suit :

Etat: 716 940 €
 Région: 161 200 €
 Département: 677 810 €

- Autres organismes (Ademe, Hérault Energie...): 522 528 €

7.4.3 La dette prévisionnelle

Au regard du programme prévisionnel d'investissement 2019, la commune envisage d'inscrire en dette prévisionnelle 3 262 338€ décomposé comme suit :

- 1 000 000 € dans le cadre de la souscription d'un prêt relai pour préfinancer le montant du FCTVA qui devrait être encaissé en 2020 en fonction des dépenses prévisionnelles 2019
- 1 512 338 € au titre des nouvelles recettes de subventions et de cessions attendues au cours du 1^{er} semestre 2019 (dossiers en cours et en attente d'attributions ou d'actes notariés)

Ce montant d'inscription de dette n'aura pas lieu d'être contractualisé. Cette recette sera compensée par décision modificative dés lors que les confirmations attendues seront obtenues.

 750 000 € au titre du montant d'emprunt d'équilibre, à recalibrer en fin d'année en fonction de l'avancement des investissements. Montant d'emprunt maximum qui permet à la collectivité de maintenir son endettement.

7.5 Les niveaux d'épargne du BP 2019

Libellé	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018	Propositions 2019
70 Produits des services et ventes diverses	511 250,10	421 432,40	442 177.20	411 843,00
73 Produits des impôts et taxes	4 571 131,63	4 584 577,00	4 680 688,14	4 681 134,00
74 Dotations et subventions	3 020 291,80	3 072 506,89	3 123 891,83	3 191 428,00
75 Autres produits de gestion courante	85 639,31	147 678,02	107 009,06	404 813,00
013 Atténuation de charges	361 903,17	269 739,07	109 061,70	50 000,00
Recettes courantes de fonctionnement (1)	8 550 216,01	8 495 933,38	8 462 827,93	8 739 218,00
011 Charges à caractère général	1 645 226,08	1 589 926,32	1 493 754,45	1 600 000,00
012 Charges de personnel	4 796 250,25	4 831 447,77	4 536 296,18	4 776 000,00
65 Autres charges de gestion courante	705 974,70	661 854,71	616 855,23	630 350,00
014 Atténuation de produits	381 425,74	381 425,74	632 434,54	610 275,00
Dépenses courantes de fonctionnement hors interets et hors charges exceptionnelles(2)	7 528 876,77	7 464 654,54	7 279 340,40	7 616 625,00
Epargne de gestion (3) =(1) - (2)	1 021 339,24	1 031 278,84	1 183 487,53	1 122 593,00
Charges financières (56)	256 560,70	244 873,69	253 811,96	278 697,30
Produits financiers (76)	561,94	126,92	119,59	0,00
Résultat financier (4)	-255 998,76	-244 746,77	-253 692,37	-278 697,30
Charges exceptionnelles (67)	109 213,57	113 715,33	13 555,29	17 950,00
Produits exceptionnels hors cessions, et transferts de charges (77 et 79)	460 504,33	76 241,16	16 135,05	8 000,00
Résultat exceptionnel (5)	351 290,76	-37 474,17	2 579,77	-9 950,00
Epargne Brute (6) = (3)+(4)+(5)	1 116 631,24	749 057,90	932 374,93	833 945,70
Remboursement du capital de la dette hors renegociation de la dette (7) hors préts court terme	707 285,86	729 718,44	693 960,37	760 000,00
Epargne Nette ou autofinancement courant (8) = (6) -(7)	409 345.38	19 339.46	238 414.56	73 945.70

8. Présentations des orientations budgétaires 2019 - Budgets annexes

8.1 Le budget annexe du service de l'assainissement collectif

Pour rappel, le contrat d'affermage entre la commune de Lodève et la Société VEOLIA pour l'exploitation du service d'assainissement collectif de la commune a pris fin le 31 décembre 2017.

Dans le cadre du passage en régie au 1^{er} janvier 2018, le service de l'assainissement collectif a conçu la nouvelle organisation du service en fonction des éléments suivants :



Résultats prévisionnels 2018

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libelié	Budget prévu	CA 2018 prévisionnel
70	PRODUITS DES SERVICES	680 359,00	544 567,31
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	63 000,00	35 503,97
76	PRODUITS FINANCIERS	•	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	•	1 816,77
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 024,00	17 022,17
002	EXCEDENT EXPLOITATION REPORTE	80 282,30	
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	740 665,30	598 910,22

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé :	Budget prévu	CA 2018 prévisionnel
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	351 850,00	274 301,23
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS A SSIMILES	118 174,00	97 140,38
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 000,00	215,46
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 986,00	
66	CHARGES FINANCIERES	13 500,00	12 568,48
67	EXCEPTIONNELLES	2 000,00	
022	DEPENSES IMPREVUES	8 257,00	
023	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEN	134 387,30	
042	OPERATIONS PATRIMONIALES	95 511,00	94 279,00
T	OTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	740 665,30	478 504,55

RESULTATS DE CLOTURE

MONTANT	
598 910,22	
478 504,55	
120 405,67	
80 282,30	
200 687,97	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Budget prévu	CA 2018 prévisionnel	Reste å réaliser
10	AFFECTATION DU RESULTAT	8 395,02	8 395,02	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	198 450,00	18 262,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES	670 000,00	150 000,00	200 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	•		
040	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	95 511,00	94 279,00	
041	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	•		
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	134 387,30		
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	51 096,60	-	
Tous	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	1 157 839,92	270 936,02	200 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Budget prévu	CA 2018 prévisionnel	Reste à réaliser
16	EMPRUNTS ET DETTES	19 500,00	19 418,99	T
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 020,00	12 585,00	36 385,50
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	633 072,62	373 974,35	154 836,79
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	396 029,30		14 412,00
020	DEPENSES IMPREVUES	18 194,00		-
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	17 024,00	17 022,17	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
Tous	TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	1 157 839,92	423 000,51	205 634,29

RESULTATS DE CLOTURE

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
RECETTES DE L'EXERCICE 2018	270 936,02
DEPENSES DE L'EXERCICE 2018	423 000,51
RESULTAT DE L'EXERCICE	-152 064,49
EXCEDENT DINVESTISSEMENT REPORTE	51 096.60
RESULTAT DE CLOTURE 2018	+100 967,89
RESTES A REALISER RECETTES	200 000 00
RESTES A REALISER DEPENSES	205 634.29
SOLDE D'EXECUTION DES RAR (Restes à Réaliser)	-5 634,29
SOLDE D'EXECUTION DE CLOTURE 2018	~106 502,18

Affectation du résultat c/1068 106 602,18
Solde à reporter en fonctionnement sur compte 002 94 884 79

Bilan d'exploitation 2018

Une situation améliorée

La commune n'est plus menacée de l'amende européenne par rapport à la mise en conformité de la station d'épuration (débit).

De nombreuses interventions de curage ont été réalisées sur les réseaux des rivières, réduisant ainsi les risques de dysfonctionnement de ces demiers.

Bilan des investissements 2018

Travaux réalisés sur la station d'épuration (dont clarificateur, débimètre entrée, pompe de relevage…) : 112 319 € Matériel, équipements STEP : 8 820 €

Travaux sur les réseaux (localisation des eaux claires, mises en conformité des branchements, réhabilitation des regards, travaux rue Villeneuve, quai des Ormeaux et avenue Escandorgue, travaux suite aux intempéries 2018) : 186 484 €

Matériel, équipements réseaux : 4 810 € Matériel, mobilier et 2 véhicules : 25 521 €

Acquisition terrain: 32 000 €

33/37

Les prévisions d'exploitation en 2019

Les prévisions des principaux postes de dépenses d'exploitation :

- Consommation d'électricité de la STEP : 47 000 €
- Consommation du bâtiment et carburant : 6 850 €
- Transport et compostage des boues : 105 000 €
- Diverses prestations sur réseaux (astreintes, curage...) 157 000 €
- Fournitures et habillement : 22 000 €
- Autres prestations (entretien, maintenance, études...) : 80 000 €
- Reversement de la redevance pour modernisation des réseaux à l'Agence de l'Eau : 59 000€
- Frais de personnel : 100 000 €
- Amortissements : 115 000 €
- Intérêts de ligne de trésorerie 1 000 €

Les prévisions des principaux postes de recettes d'exploitation :

- Produit de la redevance, PFAC, refacturation des travaux de branchement, remboursement de personnel mis à disposition pour un total de : 565 000 €
- Prime épuration de l'Agence de l'Eau : 32 000 €

Une année contrainte du fait :

- de la baisse progressive de la prime épuration versée par l'Agence de l'Eau,
- d'une augmentation du montant des amortissements due aux premières dépenses d'équipement dans le cadre de la régie
- des charges de personnel plus importantes (personnel embauché en cours d'année N-1), mais qui seront remboursées en partie par le SIEL et la CCLL dans le cadre du dispositif de mutualisation du personnel

Les investissements 2019

Suite au report du transfert de compétence, la commune ne bénéficiera pas des subventions de l'Agence de l'Eau et avancera sur les projets non subventionnés.

Tarification 2019

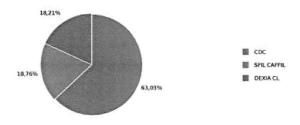
Les tarifs du service restent inchangés pour cette année 2019.

Dette du service de l'assainissement collectif au 31/12/2018

Elements de synthèse	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Variation
Dette globale:	396 925.28 €	266 344.27 €	14
Taux moyen :	3.08 %	4.04 %	>
Durée résiduelle moyenne:	17.84 ans	11.95 ans	
Durée de vie moyenne:	10.05 ans	6.92 ans	7

Répartition de la dette par prêteur

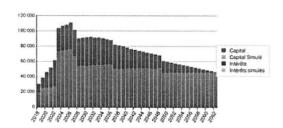
5 emprunts répartis auprès de 3 établissements prêteurs.

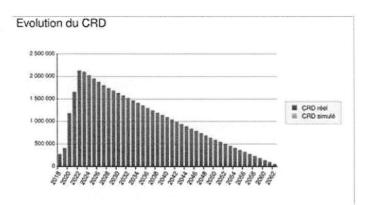


Dette par type de risque

Туре	Capital Restant Dú	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	246 925.28 €	62,21 %	4,04 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Livret A	150 000.00 €	37,79 %	1,50 %
Ensemble des risques	396 925.28 €	100,00 %	3,08 %

Flux de remboursement





Très peu d'emprunts ont été réalisés avant 2018 du fait du faible niveau des dépenses d'équipements. Un emprunt de 1,8 millions d'euros a été souscrit en 2018 auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer l'ensemble du programme pluriannuel 2018-2021 comprenant les opérations suivantes :

- lutte contre les eaux parasites météoriques aménagement d'accès
- réseaux en encorbellement
- travaux à la STEP
- diverses études (filière boue et Step)
- lutte contre les eaux parasites permanentes
- renouvellement de réseaux

8.2 Le budget annexe lotissement (« les Gardies »)

Il est prévu au budget lotissement 2019 de procéder aux demières ventes de parcelles dans le cadre de l'opération des Roucans, celles-ci n'ayant pu se réaliser depuis 2013, de par la situation conjoncturelle relativement défavorable.

Synthèse des orientations 2019

Développer les dispositifs de mutualisation des moyens humains et matériels entre la ville et la communauté de communes

Faciliter l'accès aux soins et aux différents services de santé L'espace santé en cours de construction, s'inscrit dans un schéma d'offre de soins global

Résorber l'habitat insalubre en centre bourg, en partenariat avec la SPL Territoire 34 et le concours des différents partenaires institutionnels (ETAT, Conseil régional, Conseil départemental, FNADT, EPF, ANAH, EPARECA,...) et en complémentarité des actions d'amélioration de l'habitat portées par la communauté de communes

Améliorer le cadre de vie des Lodévois (éclairage public, aménagement des espaces publics, propreté, sécurité...)

Poursuivre les investissements structurants

37/37

DÉLIBÉRATION N°MLCM_190326_05

VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2019

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 17 dernier alinéa de la Loi de Finances Rectificative pour 2017, qui stipule qu'à partir de 2018, les valeurs locatives seront majorées par application d'un coefficient égal à 1 majoré du quotient, lorsque celui-ci est positif, entre d'une part, la différence de la valeur de l'indice

des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre de l'année précédente et la valeur du même indice au titre du mois de novembre de l'antépénultième année.

VU la délibération n°MLCM 180410 12 du Conseil municipal du 10 avril 2018 relative au vote des taux de fiscalité directe locale 2019.

CONSIDÉRANT que l'état 1259 communiqué par les services fiscaux présente les bases prévisionnelles 2019 de la ville de Lodève comme suit :

- Taxe d'habitation : 9 011 000 euros,
- Taxe foncier bâti: 7 244 000 euros.
- Taxe foncier non bâti : 42 500 euros.

CONSIDÉRANT que les taux appliqués en 2018 étaient les suivants :

- Taxe d'habitation: 19,52 %,
- Taxe foncier bâti: 32,67 %,
- Taxe foncier non bâti: 129,00 %,

CONSIDÉRANT que les produits attendus à taux constants sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 1 758 947 euros.
- Taxe foncier bâti: 2 366 615 euros.
- Taxe foncier non bâti : 54 825 euros,

Monsieur le Mairie propose au Conseil municipal de reconduire ces taux pour 2019, soit :

- Taxe d'habitation : 19,52 %,
- Taxe foncier bâti: 32,67 %,
- Taxe foncier non bâti : 129,00 %.

Ouï l'exposé de Pierre LEDUC et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : VOTE les taux de la fiscalité directe locale 2019 comme suit :
 - Taxe d'habitation: 19.52 %.
 - Taxe foncier bâti: 32,67 %,
 - Taxe foncier non bâti: 129,00 %,
- ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

VOTE: 20 POUR, 6 CONTRE, 0 ABSTENTION

CONTRE: Françoise WALTER MARTIN-DUPONT (+ un pouvoir d'Isabelle MACEDO), Pierre DELON (+ un pouvoir de Damien ROUQUETTE), Frédéric CARO, Karim CHAOUA

DÉLIBÉRATION

CONVENTION FINANCIÈRE POUR LE REMBOURSEMENT DES N°MLCM 190326 06 FRAIS LIÉS À L'AFFRANCHISSEMENT DU COURRIER DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VU la délibération n°20141216014 du Conseil municipal du 16 décembre 2014 et la

délibération n°CC_20141218_011 du Conseil communautaire du 18 décembre 2014 relative à la convention financière pour le remboursement des frais liés à l'affranchissement du courrier du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) à la Ville de Lodève,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la gestion de son courrier et dans la continuité de mutualisation des services et des moyens, le CIAS souhaite renouveler la convention liée aux frais d'affranchissement citée dans le visa ci-dessus,

CONSIDÉRANT que la Ville de Lodève prenant en charge l'intégralité des frais correspondants, il convient par la présente convention financière, de fixer les modalités de remboursement du CIAS.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la convention financière, annexée à la présente délibération, pour le remboursement des frais liés à l'affranchissement du courrier du CIAS.

Ouï l'exposé de Pierre LEDUC et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : APPROUVE la convention financière pour le remboursement des frais liés à l'affranchissement du courrier du CIAS.
- ARTICLE 2: PRÉCISE que les engagements et obligations du CIAS et de la Ville de Lodève sont inscrits dans la convention annexée à la présente délibération,
- ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de la délibération,
- ARTICLE 4 : PRÉCISE que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget principal, article 70, chapitre 70848,
- ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.
- > ANNEXE 4 : Convention financière pour le remboursement des frais liés à l'affranchissement du courrier du Centre intercommunal d'action sociale

FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT DU COURRIER PARTICIPATION FINANCIERE CONVENTION

Entre, d'une part :

La Commune de Lodève

Représentée par :

Monsieur Pierre LEDUC, agissant en qualité de maire, dûment habilité à la signature de la présente convention par délibération du conseil municipal du.......

Et, d'autre part :

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Représentée par :

Monsieur Jean TRINQUIER, en qualité de Président, dûment habilité à la signature de la présente convention par délibération du Conseil d'administration du

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la gestion de son courrier, le CIAS souhaite convenir de la convention liée aux frais d'affranchissement avec la Ville de Lodève.

La commune de Lodève prenant en charge l'intégralité des frais correspondants, il convient par la présente convention financière, de fixer les modalités de remboursement du CIAS à la Ville de Lodève.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de remboursement des frais liés à l'affranchissement du courrier du CIAS.

ARTICLE 2: Engagement du CIAS

Le CIAS s'engage à verser sa participation conformément aux tarifs stipulés dans le contrat d'affranchissement dès la présentation par la commune d'un décompte détaillé répartissant le montant des factures entre chacune des parties.

ARTICLE 3 : Modalité de règlement

La commune notifiera au CIAS les montants refacturés par émission de titre de recettes auquel sera annexé un état faisant apparaître le détail des prestations à rembourser.

ARTICLE 4: Validité

La présente convention prendra effet dès sa signature par les parties et sa transmission au service du contrôle de légalité. Elle sera reconduite tous les ans par voie tacite sans dépasser 4 ans.

ARTICLE 5: Litiges

Tous les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

Fait à Lodève, le.....

Jean TRINQUIER Président du CIAS Pierre LEDUC Maire de LODEVE

VOTE À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION	MISE À DISPOSITION D'AGENTS ENTRE LA VILLE DE LODÈVE ET
N°MLCM_190326_07	LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS ET LARZAC

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, **VU** la loi n° 84-53 du 16 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU la délibération n° 201710170010 du Conseil municipal du 17 Octobre 2017 et la délibération CC_20171026_013 du Conseil communautaire du 26 Octobre 2017 relatives à la mise à disposition par la ville de Lodève à la Communauté de Communes d'une assistante administrative à la direction des services techniques,

VU la délibération n°CM_180327_015 du Conseil municipal du 27 mars 2018 et la délibération n° BC_20180412_08 du Bureau communautaire du 12 avril 2018 relatives à la convention type de mise à disposition d'agents entre la ville de Lodève et la Communauté de communes Lodévois et Larzac (CCLL),

VU l'avis du Comité Technique de la Ville de Lodève en date du 12 Février 2019,

VU l'avis du Comité Technique de la CCLL en date du 14 Mars 2019,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **VU** la saisine de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion de l'Hérault,

VU les accords écrits des agents mis à disposition,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de créer des pratiques communes de gestion et de fonctionnement des deux entités en impliquant les personnels qui participent à l'organisation générale des services techniques,

CONSIDÉRANT qu'il convient afin d'assurer sa réalisation, de formaliser la mise à disposition des agents de la Ville de Lodève auprès de la CCLL par une convention,

CONSIDÉRANT le départ en mutation à compter du 16 Mars 2019 d'un attaché titulaire à temps complet exerçant des fonctions de directeur des affaires juridiques et de la commande publique à hauteur de 50% de son temps de travail pour la Ville de Lodève.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de :

- mettre à disposition, à compter du 1^{er} Mai 2019, les cinq postes suivants de la Ville de Lodève auprès de la CCLL :
 - 1 technicien principal de première classe titulaire à temps complet pour exercer des fonctions de directeur des services techniques dans le cadre du suivi de l'évolution de la mutualisation (étude, suivi, diagnostic, propositions et organisation de nouvelles mutualisations) à hauteur de 10% de son temps de travail,
 - 1 agent de maîtrise titulaire à temps complet pour exercer des fonctions de magasinier afin d'exercer les tâches liées à son poste (demande de devis, établissement des bons de commande, réception/livraison des fournitures, gestion des stocks...) à hauteur de 15% de son temps de travail.
 - 1 adjoint technique titulaire à temps complet pour exercer des fonctions d'assistant administratif du coordonnateur du Centre Technique Municipal (CTM), avec comme tâche mutualisée, la continuité de l'accueil physique, téléphonique et informatique (gestion des demandes d'interventions), la mise en œuvre et le suivi d'actions intercollectivités telles que les formations ou marchés publics à hauteur de 10% de son temps de travail,
 - 1 adjoint administratif titulaire à temps partiel 90% avec des fonctions d'assistante administrative du chef du service technique intercommunal, avec des missions classiques liées au poste d'assistante pour la CCLL ainsi que la continuité de l'accueil physique, téléphonique et informatique (gestion des demandes d'intervention), la mise en œuvre et le suivi d'actions inter-collectivités telles que les formations ou marchés publics à hauteur de 85% de son temps de travail (modification de la quotité de mise à disposition),
 - 1 adjoint technique principal de première classe titulaire à temps complet pour exercer des fonctions de menuisier pour la réalisation des différents décors et ouvrages supports nécessaires pour les expositions du musée de Lodève à hauteur de 10% de son temps de travail,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer pour les cinq agents concernés, les conventions de mise à disposition individuelle du personnel avec la Ville de Lodève.
- approuver la fin de la mise à disposition d'un agent, attaché titulaire à temps complet qui exerçait des fonctions de directeur des affaires juridiques et de la commande publique à hauteur de 50%, de la CCLL auprès de la Ville de Lodève à compter du 16 Mars 2019,

Ouï l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : APPROUVE la mise à disposition de cinq agents de la Ville de Lodève auprès de la CCLL à compter du 1^{er} Mai 2019 :

- 1 technicien principal de première classe titulaire à temps complet pour exercer des fonctions de directeur des services techniques dans le cadre du suivi de l'évolution de la mutualisation (étude, suivi, diagnostic, propositions et organisation de nouvelles mutualisations) à hauteur de 10% de son temps de travail,
- 1 agent de maîtrise titulaire à temps complet pour exercer des fonctions de magasinier afin d'exercer les tâches liées à son poste (demande de devis, établissement des bons de commande, réception/livraison des fournitures, gestion des stocks...) à hauteur de 15% de son temps de travail,
- 1 adjoint technique titulaire à temps complet pour exercer des fonctions d'assistant administratif du coordonnateur du Centre Technique Municipal (CTM), avec comme tâche mutualisée, la continuité de l'accueil physique, téléphonique et informatique (gestion des demandes d'interventions), la mise en œuvre et le suivi d'actions intercollectivités telles que les formations ou marchés publics à hauteur de 10% de son temps de travail,
- 1 adjoint administratif titulaire à temps partiel 90% avec des fonctions d'assistante administrative du chef du service technique intercommunal, avec des missions classiques liées au poste d'assistante pour la CCLL ainsi que la continuité de l'accueil physique, téléphonique et informatique (gestion des demandes d'intervention), la mise en œuvre et le suivi d'actions inter-collectivités telles que les formations ou marchés publics à hauteur de 85% de son temps de travail (modification de la quotité de mise à disposition),
- 1 adjoint technique principal de première classe titulaire à temps complet pour exercer des fonctions de menuisier pour la réalisation des différents décors et ouvrages supports nécessaires pour les expositions du musée de Lodève à hauteur de 10% de son temps de travail,
- ARTICLE 2 : APPROUVE la fin de la mise à disposition d'un agent de la Communauté de communes auprès de la Ville de Lodève à compter du 16 Mars 2019 :
- 1 attaché titulaire à temps complet qui exerçait des fonctions de Directeur des Affaires juridiques et de la commande publique à hauteur de 50%
- ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment les conventions individuelles de mise à disposition de personnel, pour les cinq agents concernés,
- ARTICLE 4 : INSCRIT au budget les crédits correspondants,
- ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

VOTE À L'UNANIMITÉ

	MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE COMMUNAL
N°MLCM_190326_08	D'ACTION SOCIALE POUR LES FONCTIONS DE CHARGÉ DE
	MISSION SUR LES CHAMPS SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 16 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique

territoriale relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU l'accord écrit de l'agent mis à disposition,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'accompagner le projet de création de l'espace santé, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lodève et plus particulièrement l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) l'Écureuil propose de mettre à disposition de la Ville, le directeur de l'EHPAD l'Écureuil, à hauteur de 15% de son temps de travail, à compter du 1er janvier 2019 et jusqu'à la livraison du bâtiment, pour exercer des fonctions de chargé de mission sur les champs sanitaire et médico-social et notamment, de coordonnateur du projet de création de l'espace santé,

CONSIDÉRANT qu'il convient afin d'assurer sa réalisation, de formaliser la mise à disposition avec le CCAS de la Ville de Lodève par une convention,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- d'approuver la mise à disposition d'un agent du CCAS et plus particulièrement de l'EHPAD l'Écureuil auprès de la Ville de Lodève à compter du 1^{er} Janvier 2019 et jusqu'à la livraison du bâtiment.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition individuelle du personnel avec l'EHPAD l'Écureuil.

Ouï l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : APPROUVE la mise à disposition de l'agent du CCAS de Lodève auprès de la Ville de Lodève à compter du 1^{er} Janvier 2019 jusqu'à la livraison du bâtiment,
- ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment la convention individuelle de mise à disposition de personnel, pour l'agent concerné,
- ARTICLE 3 : PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal, article 6218, chapitre 012,
- ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

> ANNEXE 5: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Entre

Le CCAS de Lodève représenté par sa vice-présidente, Valérie OLIVER

Et

La ville de Lodève représentée par son Maire, Pierre LEDUC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU la délibération du Conseil municipal du ,

VU la délibération du Conseil d'administration du CCAS,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1 : Objet et durée de la mise à disposition

Le CCAS de Lodève et plus particulièrement l'EHPAD l'Ecureuil met à disposition de la Ville de Lodève Monsieur XXXX, Directeur de l'EHPAD l'Ecureuil, à 15% de son temps de travail. L'agent est contractuel en CDI, Attaché. Il exercera des fonctions de chargé de mission sur les champs sanitaire et médico-social et notamment, de coordonnateur du projet de création de l'espace santé, à compter du 1er janvier 2019 et jusqu'à la livraison du bâtiment.

Article 2 : Conditions d'emploi au sein de la collectivité d'accueil

Le travail de l'agent mis à disposition est organisé par la ville de Lodève.

La situation administrative de cet agent mis à disposition est gérée par le CCAS de Lodève.

En cas de faute disciplinaire, le CCAS de Lodève est saisie par la ville de Lodève.

Article 3: Rémunération

<u>Versement</u>: Le CCAS de Lodève et plus particulièrement l'EHPAD l'Ecureuil versera à cet agent la rémunération correspondant à son grade, pondérée des rémunérations accessoires (Nouvelle Bonification Indiciaire, régime indemnitaire.).

Remboursement : La ville de Lodève remboursera au CCAS de Lodève et plus particulièrement l'EHPAD l'Ecureuil le montant de la rémunération brute chargée (comprenant les charges sociales salariales et patronales) afférentes à cet agent mis à disposition.

Comme le prévoit le décret n°2011-541 du 17 mai 2011, l'intéressé peut bénéficier d'un complément de rémunération pour l'exercice de ses fonctions, versé par l'établissement auprès duquel il est mis à disposition.

Le CCAS de Lodève et plus particulièrement l'EHPAD l'Ecureuil fournira les pièces justificatives nécessaires à l'estimation et au contrôle du montant à rembourser. Le remboursement s'effectuera mensuellement.

Article 4 : Fin de la mise à disposition

La mise à disposition de l'agent peut prendre fin :

- avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention, à la demande de l'intéressé ou de la collectivité d'origine ou d'accueil, moyennant un préavis de trois mois.
- au terme prévu à l'article 1 de la présente convention.

Article 5 : Contentieux

Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent du Tribunal Administratif de Montpellier.

Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 6

La présente convention sera annexée à l'arrêté de mise à disposition individuel pris pour l'agent. Elle est transmise au fonctionnaire avant signature dans des conditions lui permettant d'exprimer son accord.

Fait à	Fait à
Le	Le
Pour la collectivité d'origine	Pour la collectivité d'accueil

VOTE À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N°MLCM 190326 09	ACQUISITION DE LA PARCELLE AE1593 À MADAME GIRONA
14 1412-0141_130320_03	

VU les échanges de courriers entre Madame GIRONA Geneviève et la ville de Lodève en date du 25 juin 2018 et du 14 novembre 2018,

VU le découpage parcellaire établi par le cabinet de géomètre CEAU en juin 2018 de la parcelle anciennement cadastrée AE131 et nouvellement divisée en AE1593 et AE1594,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir la parcelle AE1593 à Madame GIRONA d'une superficie de 54m² au prix de l'euro symbolique.

Ouï l'exposé de Gaëlle LÉVÊQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition de la parcelle AE1593 d'une superficie de 54m² au prix de l'euro symbolique,
- ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ARTICLE 3 : PRÉCISE que la dépense correspondante est inscrite au budget principal, chapitre 21, article 2111,
- ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise au service de contrôle de légalité.

VOTE À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION MOTION DE SOUTIEN POUR LE MANIFESTE POUR UN SERVICE N°MLCM 190326 10 PUBLIC FERROVIAIRE DE QUALITÉ DANS LE MASSIF CENTRAL

CONSIDÉRANT que l'État, le Ministère des Transports, les Directions SNCF, les Conseils régionaux Occitanie et Auvergne Rhône Alpes doivent décider du maintien ou de la suppression de la ligne ferroviaire Béziers-Neussargues-Clermont-Paris,

CONSIDÉRANT que le Comité pluraliste travaille depuis de nombreuses années à défendre les intérêts pour cette ligne ferroviaire, notamment en organisant de nombreux débats et réunions publiques, de pétitions, manifestations et rassemblements et d'audiences auprès des institutions locales, départementales, régionales, nationales et européennes,

CONSIDÉRANT que le Comité pluraliste et ses adhérents ont permis le développement d'une démarche démocratique pour le « Tous ensemble pour un service public ferroviaire de qualité dans le Massif Central » dont les apports des citoyens, cheminots, associations et autres organisations ont nourris la rédaction du manifeste, annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que cette ligne ferroviaire aussi appelée « Ligne de l'Aubrac » ou « Ligne des Causses », l'axe Béziers-Neussargues, prolongé par la ligne Neussargues-Clermont-Ferrand, permet une connexion entre le nord et le sud du Massif Central et plus largement, la ligne possède un potentiel important pour relier le nord au sud de l'Europe de manière écologique et rapide,

CONSIDÉRANT que la suppression de cette ligne aurait pour conséquence de faire disparaître du Massif Central toute mobilité ferroviaire, et par extension une part de l'attractivité socio-économique et touristique du territoire et les services publics associés, et, ainsi, de participer à la concentration des activités et des populations autour des mégapoles,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter une motion de soutien pour le manifeste pour un service public ferroviaire de qualité dans le Massif Central.

Ouï l'exposé de Sandrine MINERVA et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : ADOPTE une motion de soutien pour le manifeste pour un service public ferroviaire de qualité dans le Massif Central,
- ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

> ANNEXE 6 : Manifeste

MANIFESTE

LIGNE
BÉZIERS
NEUSSARGUES
CLERMONT-FD
PARIS

pour un Service Public Ferroviaire de qualité dans le Massif Central



PROPOSITIONS VOYAGEURS



PROPOSITIONS FRET



VOTATION

RAIL • LIGNES • AVENIR • GARES • ENVIRONNEMENT • MOBILITÉ DESSERTES • OUVRAGES D'ART • SCOLAIRES • TOURISME • FRET AXE EUROPÉEN • AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES • CITOYENS





Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

PRÉAMBULE



ÉLABORATION DU MANIFESTE

Les propositions et objectifs contenus dans ce manifeste sont réalisables et crédibles. Elles émanent des innombrables débats et réunions publiques tenus de Béziers à Clermont-Ferrand, des rencontres avec les Collectivités Territoriales, des pétitions, des manifestations, des rassemblements, des délibérations, des audiences auprès d'institutions locales, départementales, régionales, nationales, européennes.

L'apport considérable des citoyens, des cheminots, de nombreuses associations ou organisations, enrichit ce manifeste. Le caractère largement partagé du « Tous Ensemble Pour Un Service Public Ferroviaire de Qualité dans le Massif Central » est une évidence. C'est le résultat d'une intense démarche démocratique impulsée par le Comité Pluraliste et ses adhérents depuis un quart de siècle.

Ce manifeste sera soumis à un enrichissement permanent. C'est un outil au service de tous ceux qui, par delà leurs opinions philosophiques, politiques ou religieuses, souhaitent, sur un fondement républicain, contribuer à défendre et promouvoir le Service Public Ferroviaire dans le Massif Central, en France et en Europe.

CONTENU DU MANIFESTE

Les intérêts convergents des cheminots, des usagers, des populations, des élus et des Collectivités territoriales sont évidents. Il y a « Urgence Planète » pour que l'on donne au ferroviaire, un des modes de transport le plus écologique, tous les moyens humains, financiers et techniques. Cela doit toujours être une priorité nationale et européenne. Les transports routiers sont les principaux responsables des dérèglements climatiques et d'émission de CO2 provoquant près de 48 000 morts par an. Nous sommes ainsi en harmonie avec les conclusions de la COP 21.

Non, le Massif Central ne doit pas être une tache blanche sans lignes ferroviaires.

Non, le Massif Central et ses départements ne doivent pas disparaitre pour laisser place à une hyper concentration des activités et des populations autour de mégapoles démesurées

Oui, le Massif Central est une terre d'avenir et d'accueil avec des Services Publics.

Donnons-lui les moyens d'exister.

Le Comité Pluraliste de Réhabilitation, de Défense et de Promotion de la ligne SNCF Béziers – Neussargues – Clermont-Ferrand – Paris

PROPOSITIONS VOYAGEURS

TRAINS DU QUOTIDIEN

- Le train « Aubrac », train Intercités national, comme Train d'Equilibre du Territoire (TET). C'est l'élément clef de l'avenir de la ligne dans le réseau ferré national.
- Les trains scolaires du Sud (Gard, Hérault, Aude, Aveyron) vers la Lozère et aussi du Nord (Cantal, Haute Loire) vers la Lozère. Cela conditionne le maintien des établissements scolaires en Aveyron et en Lozère.
- Les trains de voyageurs avec la tarification spécifique de 1 € de Béziers à Saint-Chély-d'Apcher.
- Des TER par train avec des relations Mende Séverac-le-Château Rodez Toulouse et Brive-la-Gaillarde – Rodez – Séverac-le-Château – Millau – Béziers.
- Des TER par train Brive-la-Gaillarde Aurillac Neussargues Clermont-Ferrand; Mende Saint-Flour – Aurillac ; Lyon – Clermont-Ferrand – Toulouse ; Clermont-Ferrand – Alès – Nîmes ; Mende – La Bastide – Langogne,
- Liaisons Sud-Aveyron Béziers TGV pour un maillage et une desserte fine du territoire.

LONGUE DISTANCE

- Le train de nuit couchette Paris-Rodez et son prolongement.
- Le train auto-couchette Nord de l'Europe (Angleterre, Hollande, Belgique) vers le Sud.

POTENTIEL TOURISTIQUE

- Les trains touristiques spécifiques et un développement du tourisme ferroviaire avec les trains du quotidien TER (découverte des territoires, randonnées, cyclotourisme...).
- Les trains à thèmes comme « le Train des Neiges » Sud Aveyron Station de ski Le Lioran.
- Le train des plages Brive-la-Gaillarde Millau Méditerranée.



SAVOIR .. La forte attractivité touristique de la ligne

La ligne dessert des territoires aussi exceptionnels que variés. Avec pas moins de 4 Parcs Naturels Régionaux traversés (Volcans d'Auvergne, Aubrac, Grands Causses, Haut Languedoc), 4 Villes et Pays d'Art et d'Histoire (Issoire, Saint-Flour, Millau, Haut Languedoc), 2 Grands Sites Occitanie / Sud de France (Millau – Roquefort, Canal du Midi – Béziers), 2 territoires UNESCO (Causses & Cévennes, Chaîne des Puys / Faille de Limagne), 2 ouvrages d'art candidats à l'UNESCO (viaducs de Garabit et de Millau) et d'innombrables circuits de randonnée à pied et à VTT (dont le Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle à Aumont-Aubrac et à Lunas).

Dans ce contexte, son potentiel touristique est certain et mérite d'être valorisé.



LA LIGNE, OUVERTE SUR L'EUROPE

- · Sète, port du Massif Central.
- Réalisation du ferroutage Sud Europe Nord Europe pour tous les poids lourds en transit par la France (camions et containers sur les rails).

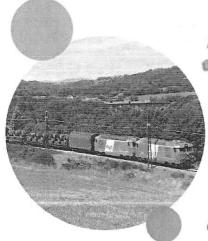
LE POTENTIEL MARCHANDISES DE LA LIGNE

- Desserte par le Sud, notamment pour les produits finis comme pour l'usine Arcelor Mittal de Saint-Chély-d'Apcher.
- Pour les Établissements Pierre Fabre par containers, des Hauts Cantons de l'Hérault jusqu'au Port de Sète.
- Réactivation de toutes les gares marchandises bois, produits agricoles, agroalimentaires, transports d'animaux vivants, produits et matériaux de carrière.

VOTATION CITOYENNE

Ce manifeste est diffusé largement auprès des populations. Il est proposé :

- · De le voter dans chaque commune par les habitants ;
- De le proposer en délibération aux communes, communautés de communes, départements, régions;
- De le faire publier dans les journaux papier et numériques des collectivités territoriales.



À SAVOIR...

Aussi appelée « ligne de l'Aubrac » ou « ligne des Causses », l'axe Béziers – Neussargues, prolongé par la ligne. Neussargues – Clermont-Ferrand, permet une connexion Neussargues – Clermont-Ferrand, permet une la largement, la entre le nord et le sud du Massif Central. Plus largement, la entre le nord et le sud du Massif central pour relier le nord ligne possède un potentiel important pour relier le nord ligne possède un potentiel important pour rapide.

Comité Pluraliste

Maison des Syndicats - UL CGT - 2, boulevard de la République - 34600 Bédarieux

Jacky Tello Tél. 06 08 17 58 87 Adresse e-mail : bedarieux, jackytello@gmail.com
(Récépissé de déclaration de création de l'Association N° 0341013598 - N°SIRET 810 099 119 000 10))

document octobre / novembre 2018

maquette et photos : Antoine L , Comité Pluraliste

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre LEDUC lève la séance à 19h20.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Les Conseillers municipaux soussignés approuvent le procès verbal du Conseil municipal du 26/03/2019 :

NOM Prénom	SIGNATURE
LEDUC Pierre	Cin
LEVEQUE Gaëlle	A Julye
CROS Ludovic	
ARRAZAT Sonia	
BENAMEUR Ali	Blo
VERDOL Marie-Laure	6 act
OLIVER Valérie	
ROME Sébastien	
CLAPIER Ginette	
DIALLO Aly	fand J
TRANI Bernadette	
MINERVA Sandrine	
SERRES Aline	
GONTARD Jean-Marc	

NOM Prénom	SIGNATURE
MILLAN Raoul	100
LOSSON Gérard	
SYZ Nathalie	NSA
MARRES Gilles	Mario
KASSOUH Ahmed	
BENAMMAR-KOLY Fadihla	
DRUART David	Training
AUSSIBAL Cécile	
WALTER MARTIN-DUPONT Françoise	
MACEDO Isabelle	
DELON Pierre	Gental
CARO Frédéric	
CHAOUA Karim	Tolling
SINEGRE Joana	
ROUQUETTE Damien	